

CAHIER **B**

# REGARD SUR L'ACTUALITÉ

Procurez-vous chaque jour la nouvelle section **SPORT** du **SOLEIL**

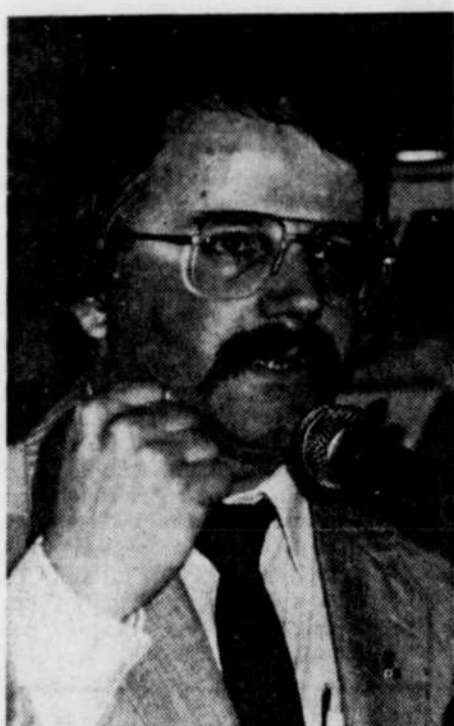
## Bradet est élu candidat libéral dans Charlevoix

◆ **BAIE-SAINT-PAUL** — Le maire de Saint-Urbain, M. Daniel Bradet, a été élu hier candidat libéral en vue de la prochaine élection générale provinciale dans la circonscription de Charlevoix. Il a fallu 2 tours de scrutin pour trouver un successeur au député Raymond Mailloux.

par Denis GAUTHIER (collaboration spéciale)

Plus de 2,000 personnes s'étaient données rendez-vous hier après-midi au centre sportif de Baie-Saint-Paul pour départager les 4 candidats en lice dans cette course. La dernière convention des libéraux provinciaux dans Charlevoix avait eu lieu il y a 23 ans lorsque les membres avaient arrêté leur choix sur Raymond Mailloux. Ce dernier quittera la scène politique lors de la prochaine élection.

Le maire de Saint-Urbain, M. Daniel Bradet, un enseignant de 38 ans, était opposé à l'ex-maire de la municipalité-paroisse de Baie-Saint-Paul, Mme Danielle Ménard, âgée de 38 ans et à 2 autres enseignants, MM. Marc Tremblay et Denis Dufour tous deux âgés de 35 ans.



Le Soleil, Denis Gauthier  
Daniel Bradet a été élu au deuxième tour de

Au terme du premier tour de scrutin, M. Bradet a recueilli 746 votes, soit seulement 29 voix de moins que la majorité nécessaire à son élection. 1,548 membres ont alors exprimé leur droit de vote. Mme Danielle Ménard venait au 2e rang avec 435 votes. Elle était suivie de M. Denis Dufour à 214 voix, tandis que Marc Tremblay fermait la marche avec 153 votes.

Selon les règlements en vigueur pour cette convention, le 4e candidat était automatiquement retiré de la course. M. Denis Dufour, sentant la pente trop longue à remonter, a décidé lui aussi de se désister.

Après quelques minutes de réflexion, les 2 candidats exclus ont accordé leur appui à Mme Danielle Ménard.

Lors du 2e tour de scrutin, 1,262 membres ont exprimé leur droit de vote. M. Bradet a recueilli 786 voix contre 476 pour Mme Danielle Ménard.

Les libéraux de Charlevoix croient avoir le vent dans les voiles et ils se disent très confiants de pouvoir conserver la circonscription à leur parti lors de la prochaine élection. D'ailleurs tout au cours de l'après-midi on parlait d'élire "le député de Charlevoix" plutôt que le candidat libéral.

Cette lutte à 4 risque toutefois de laisser des traces dans l'unité du parti. Dans son allocution, le député Raymond Mailloux a lancé un appel à l'unité, "sans quoi une victoire ne serait pas possible".

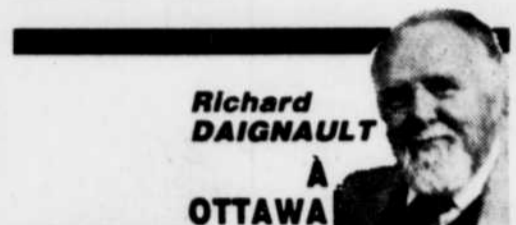
M. Mailloux a d'ailleurs indiqué que le candidat élu devra travailler à refaire une organisation à son image et à s'assurer l'unité des troupes avant le prochain scrutin.

Lors de la convention, l'absence quasi totale des membres venant de l'Est de Charlevoix (secteur de Clermont-La Malbaie) a été remarquée. Il y avait toutefois une forte représentation des membres de la Côte-de-Beaupré.

Le nouveau candidat, M. Bradet mentionnait après son élection que les libéraux de Charlevoix étaient fin prêts pour le prochain rendez-vous électoral et il se disait confiant de remporter la victoire.

## En Ontario Le désir de changement n'explique pas tout

◆ **Ottawa est dans l'étonnement.** L'impossible, l'incroyable rebondissement du cadavre libéral en Ontario, six mois après sa mise en tombe par les conservateurs de Brian Mulroney, lors de l'ouragan bleu qui balaya le Canada le 4 septembre, est une réalité bien vivante.



Richard DAIGNAULT A OTTAWA

Que s'est-il passé? Il ne reste plus que 52 députés appartenant à la dynastie conservatrice qui règne, sans interruption, depuis 1943, sur la province la plus peuplée et la plus riche du Canada.

Les libéraux en ont fait élire 48 et les néo-démocrates 25.

Les "tories" de Frank Miller font donc face à une opposition combinée de 73 députés libéraux et néo-démocrates. Dans le décor ontarien cela s'appelle une armée d'ennemis.

Voilà une des raisons invoquées par les analystes politiques torontois pour prédire que le gouvernement de M. Miller serait renversé dans quelques mois, déclenchant par le fait même, probablement à l'automne, une nouvelle élection ontarienne.

Mais il y en a au moins deux autres qui laissent prévoir ce dénouement, si lourd de conséquence pour les conservateurs de l'Ontario comme pour ceux qui forment le gouvernement à Ottawa.

La première c'est le fait que deux sur trois des électeurs ontariens ont voté contre le gouvernement de M. Miller jeudi dernier. Voilà un fait brutal d'une énorme importance. La deuxième, pleine de signification, c'est que les électeurs qui ont voté libéral jeudi constituent le bloc le plus important de la population de l'Ontario.

Ce mouvement vers les libéraux est apparu dans les deux dernières semaines de la campagne électorale.

On sentait, on palpait presque ce virage de l'opinion et d'aucuns croient aujourd'hui que si la campagne électorale avait duré une ou deux semaines de plus (la loi ontarienne limite à quatre semaines ses activités), les libéraux auraient été portés au pouvoir.

Fort vent anti-conservateur

Les commentateurs politiques, pour la plu-

part, se contentent d'expliquer la dégringolade conservatrice en arguant que la mode est au changement. Après 43 ans de régime conservateur, l'électorat voulait changer d'habit politique, un peu comme cela se serait manifesté lors de l'élection fédérale après le long règne libéral à Ottawa.

C'est là à mon avis une analyse trop facile. Jamais, avant le 4 septembre 1984, les Canadiens n'avaient changé de gouvernement et fait un choix politique avec une unanimité aussi fracassante.

L'élection ontarienne de jeudi dernier, si elle révèle la volonté d'un changement, indique très clairement une incertitude quant à la formule politique de remplacement.

Force est donc de constater qu'il s'agit avant tout d'un fort vent anti-conservateur.

Pourquoi? Certes la charge des églises protestantes, évêques en tête, contre le financement des écoles secondaires catholiques en Ontario a mis le feu aux poudres dans les derniers jours de la campagne. Les vieilles haines orangistes se sont enflammées.

Mais il ne faut pas exclure des préoccupations des Ontariens le mouvement vers le libre-échange du gouvernement de Brian Mulroney, ni son refus d'annoncer l'imposition de quotas sur l'importation d'autos japonaises. Autre source d'inquiétude: le pacte énergétique avec l'Ouest qui entraînera presque certainement l'imposition de nouvelles taxes lors de la présentation du nouveau budget fédéral.

Il ne faudrait pas non plus minimiser l'impact sur la population de la région de Toronto les contrats accordés par patronage au beaufrère du ministre des Finances, Michel Wilson, et l'avalanche récente de nomination de petits amis bleus à des postes bien rémunérés.

L'électorat ontarien, en fin de compte, a peut-être surtout voulu se prémunir à la fois contre les politiques régionalistes, dont l'Ontario croit faire les frais, et la philosophie libre-échangiste du gouvernement qui pourrait lui coûter des dizaines de milliers d'emplois.

A cela serait venu s'ajouter un certain dégoût face au patronage et au népotisme que pratique déjà sans vergogne un gouvernement qui crie que le pays est ruiné par son déficit de \$36 milliards.

Les libéraux et les néo-démocrates ont accusé le gouvernement Mulroney d'avoir remis à plus tard la présentation de son budget de "l'amère pilule" pour cacher les mauvais coups que préparent Ottawa contre l'Ontario.

M. Miller n'a pas aidé sa cause en invitant M. Mulroney à faire campagne avec lui. Il a paru faible devant le Québécois Mulroney, ami de l'Ouest et des Américains.

## La présence de ministres dérange peu dans Bourget

◆ **MONTREAL (PC)** — En dépit de la présence de trois ministres du gouvernement, l'assemblée d'investiture du Parti québécois dans la circonscription de Bourget n'a guère attiré les foules hier.

Seulement une centaine de personnes se sont déplacées afin d'assister à l'élection du candidat, le syndicaliste Réal Lafontaine, lors d'une assemblée où les insultes contre les libéraux de Robert Bourassa n'ont pas manqué.

Malgré le peu d'enthousiasme des militants de Bourget, M. Lafontaine s'est dit confiant de gagner lors de l'élection partielle du 3 juin. Il a reconnu que la feuille de route de son parti lors d'élections partielles n'est guère reluisante, puisqu'il a connu 22 défaites successives.

"J'espère gagner mes élections, d'autant plus que nous avons 4,500 voix de majorité dans la circonscription. De toute façon, il y aura une autre chance

puisque les partielles seront suivies d'élections générales", a dit le candidat.

Cette majorité avait toutefois été atteinte avant que ne survienne le virage au sein du PQ, virage qui a d'ailleurs provoqué la démission du ministre des Affaires sociales et député de Bourget, M. Camille Laurin.

Le ministre de la Justice, M. Pierre-Marc Johnson, le ministre délégué à l'Emploi, M. Robert Dean, et le ministre de la Condition féminine, Mme Francine Lalonde, se sont tous présentés à l'assemblée d'investiture, à laquelle M. Lafontaine était le seul candidat.

Ce dernier, qui est directeur administratif de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), a soulevé la colère des permanents de sa centrale en annonçant sa candidature. Il balait cependant ces reproches du revers de la main, affirmant que sa décision est personnelle et que la direction de la FTQ a appuyé sa démarche.

LUNETTES  
VERRES DE CONTACT



place XXXXX  
Quatre-bourgeois

Sainte-Foy  
659-5075



AVIS DE  
CONVOCAION

Avis est par les présentes donné, que l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse populaire du Saint-Esprit, de Québec, se tiendra le lundi 27 mai 1985, à 20.00 heures à la salle paroissiale St-Esprit.

Veuillez noter, que lors des élections, une candidature ne pourra être proposée à l'assemblée que si un préavis, signé par un membre et contresigné par le candidat, en a été donné dans les délais et selon les règles affichées à la Caisse.

Lors de cette assemblée, vous serez appelés à vous prononcer sur un projet de modification à l'article 65 du règlement de régie interne, à l'effet d'augmenter le pouvoir de délégation de prêter de la Commission de crédit de 10 000\$ à 25 000\$.

Tous les membres sont cordialement invités à participer à l'assemblée.

Robert Duquet, secrétaire



DIRECTEUR DE  
FUNÉRAILLES

• SERVICE AMBULANCIER  
JOUR et NUIT  
• CRÉMATION

A propos du préarrangement...  
Un personnel de confiance, courtois et discret est à votre disposition pour vous donner toute l'information nécessaire vous permettant d'établir vos dernières volontés.

Pour tous renseignements. La maison  
**J. Bouchard & Fils Ltée**  
320, 5e Rue, Québec G1L 2R9  
Tél.: 529-9221

LE PRINTEMPS

à la Tyrolienne

fait fondre les prix

30% de rabais sur nos deux fondues les plus populaires.

Fondue chinoise \$9.75 à \$6.75

Fondue au filet mignon \$9.95 à \$6.75

Valide tous les dimanches, lundis et mardis soir jusqu'au 7 mai 1985.



2846, chemin Gomin  
Sainte-Foy

651-6905



VOTRE CENTRE DE  
POMPES À QUÉBEC

POMPES INDUSTRIELLES SAINTE-FOY

1792, boul. Hamel ouest, Duberger

681-7301

Réparations de toutes marques

CLÔTURES

- En bois traité
- Durée 25 ans
- Installée par des pros.

riens  
849-2465

PAVAGE

Estimation  
GRATUITE  
• Location de  
machinerie  
ENTREPRISES  
B.G. INC.  
524-8054

CLINIQUE  
OPTOMÉTRIQUE  
DE QUÉBEC

735, MAIL CENTRE-VILLE 529-9383

DR YVES BERTRAND, OPTOMÉTRISTE  
DR GHISLAIN DIONNE, OPTOMÉTRISTE

- Examen de la vue
- Verres de contact
- Choix de montures

Une autre spécialité de la maison Laliberté:

## LA MODE POUR TAILLE FORTE

Madame qui habillez un peu plus grand, dans les tailles 14½ à 24½, vous serez bien servie chez Laliberté.

Manteaux, impers, robes, costumes, blazers, blouses, jupes, chandails, pantalons et lingerie pour demi-taille, sont réunis dans un même rayon au sous-sol. Choix incomparable dans les marques les plus renommées. Personnel spécialisé et attentif. Ajustage parfait.

Naturalizer  
Un nom à retenir dans le choix de vos nouveaux souliers pour la belle saison. Nous avons sûrement votre pointure.

Niccolini

# Laliberté

MAIL CENTRE-VILLE  
QUÉBEC 525-4841

REGARD SUR L'ACTUALITÉ

# Les libéraux du N.-B. voient un gagnant en McKenna

◆ **MONCTON, N.B. (PC)** — Les libéraux du Nouveau-Brunswick croient que leur nouveau chef pourra faire la même chose avec le parti et l'opinion publique qu'il a fait en cour avec l'ancien boxeur Yvon Durelle: gagner.

Environ 2.700 délégués ont en effet choisi M. Frank McKenna en tant que chef du Parti libéral lors de la convention tenue en fin de semaine. M. McKenna, avocat de droit criminel à Chatham, (N.-B.), a facilement remporté la victoire (dans une proportion de deux pour un) face à son seul adversaire, M. Raymond Frenette, homme politique de longue date.

Les libéraux, qui forment l'opposition depuis 15 ans face au gouvernement conservateur de Richard Hatfield, croient que leur nouveau chef âgé de 37 ans donnera à leur

parti une image de jeunesse et de vigueur qui pourra les servir contre les conservateurs.

A plusieurs reprises, pendant la campagne au leadership, M. McKenna a rappelé sa réussite dans la défense de M. Durelle, qui était accusé d'avoir assassiné un autre boxeur de cinq coups de revolver à la suite d'un désaccord, en 1977.

Le nouveau chef libéral a été élu à la législature en 1982, en tant que député de la circonscription de Chatham. On a tout de suite vu en lui un éventuel candidat à la direction, et il a poursuivi ce but par le biais de son éloquent rôle de critique en matière de justice.

M. McKenna est le cinquième chef libéral depuis la défaite de Louis Robichaud contre le premier ministre Hatfield, en 1970.

# Hydro-Ontario recourt à des non-syndiqués

◆ **TORONTO (PC)** — D'ici une vingtaine de jours, Hydro-Ontario sera en mesure de réactiver quelques-unes de ses centrales nucléaires, grâce à la formation "sur le tas" d'employés non syndiqués.

C'est ce qu'a fait savoir, hier, un porte-parole de la société, Arvo Niitenberg, à la suite du débrayage des 15.000 travailleurs membres de la section 1000 du Syndicat canadien des employés de la fonction publique.

Les négociations entre les deux parties ont repris hier et Niitenberg dit espérer que la grève ne durera pas longtemps. "Mais, en tant que responsable des opérations, je dois prendre des mesures de précaution".

Le principal point de litige est l'embauche par Hydro-Ontario de contractuels non syndiqués. Les travailleurs demandent également la parité salariale avec leurs confrères de Toronto.

En prévision d'un débrayage des travailleurs, Hydro-Ontario avait fermé vendredi dernier 10 de ses réacteurs nucléaires — générant le tiers de sa production — pour satisfaire les règlements de sécurité de la Commission de l'énergie atomique.

Afin de pallier au manque d'électricité, elle a rouvert 19 de ses 22 génératrices à charbon, opération dont le coût est estimé à \$3 millions par jour. La production au charbon coûte 40 pour 100 de plus que la production nucléaire.

Hydro-Ontario entreprend donc de former une relève, préférant réactiver deux unités nucléaires de production, Pickering-A et Bruce-A, qui produiront conjointement 1.800 mégawatts et qui permettront de réduire le recours au charbon.

La grève chez Hydro-Ontario est la première depuis un débrayage de quatre mois en 1972 qui s'était soldé par un règlement par arbitrage.



C'est sous la pluie que les campeurs de la paix ont quitté la colline parlementaire, hier. L'amertume se lit sur le visage du campeur Eibie Weizfeld. Ce dernier a l'intention de demander une injonction de la cour contre le règlement du gouvernement qui interdit l'installation de toute structure permanente sur la colline parlementaire, à Ottawa.

# Les campeurs de la paix choisissent de laisser tomber

◆ **OTTAWA (PC)** — Considérés par certains comme le symbole de la liberté d'expression et par d'autres comme une entrave à l'esthétique parlementaire, les campeurs de la paix ont définitivement démantelé, hier, leur tente, après deux années de persévérance.

"Nous ne pouvons plus continuer comme cela. A chaque fois que nous montons notre tente, nous recevons quelques minutes plus tard la visite de la GRC", a déclaré le campeur Eibie Weizfeld, trempé jusqu'aux os à cause de la pluie.

Estimant qu'il s'agit d'oppression politique, Weizfeld entend demander une injonction de la cour contre le règlement du gouvernement qui interdit l'érection de toute structure permanente sur la colline parlementaire.

Le camp pour la paix, comprenant une tente, un missile fait de papier mâché et une table sur laquelle se trouvait de la documentation pacifiste, avait été installé le 18 avril 1983 en guise de protestation contre les tests de missiles de croisière sur le sol canadien.

Les campeurs sont demeurés sur la colline parlementaire pendant plus de deux ans, beau temps mauvais temps, été comme hiver.

Ils avaient récemment refusé la suggestion du ministre des Travaux publics, Roch LaSalle, de démanteler leur campement près de l'ambassade américaine.

La semaine dernière, la GRC a confisqué leur table après avoir démantelé leur tente. Weizfeld estime que 30 accusations ont été portées contre les campeurs de la paix depuis la mise en vigueur du règlement gouvernemental.

# Le NPD ontarien décide aujourd'hui s'il soutiendra Miller ou Peterson

◆ **TORONTO (PC)** — Une première réunion importante pour l'avenir du gouvernement ontarien aura lieu aujourd'hui entre les membres du groupe parlementaire néo-démocrate. Ils devront décider s'ils accordent leur soutien aux libéraux ou aux conservateurs ou à ni l'un, ni l'autre, étant donné la situation minoritaire du gouvernement.

Les élections de jeudi dernier ont valu 52 sièges aux conservateurs, 48 aux libéraux et 25 aux néo-démocrates, ce qui place le gouvernement ontarien dans sa situation la plus précaire depuis 1943, année où les conservateurs n'avaient également obtenu que quatre sièges de majorité.

Le lieutenant-gouverneur de l'Ontario, M. John Black Aird, a déclaré hier qu'il était prêt à prendre les mesures nécessaires si le gouvernement Miller était défait. Il devrait alors déclencher une nouvelle élection ou inviter les libéraux, conduits par M. Peterson, à former un nouveau gouvernement.

M. Peterson a déclaré qu'il serait heureux d'accepter cette offre, mais qu'il n'avait pas encore discuté avec le chef néo-démocrate, M. Bob Rae, de la possibilité de former une coalition avec son parti. Il précise que M. Frank Miller est encore premier

ministre, même si le vote populaire donne 38 pour 100 des voix aux libéraux contre 37 pour 100 aux conservateurs.

M. Bob Rae s'est refusé à tout commentaire, mais M. Elie Martel, leader parlementaire du NPD, a indiqué que son parti choisira probablement d'appuyer l'un des deux autres partis, afin d'éviter à la population le désagrément de devoir retourner aux urnes, ce qui arriverait s'il choisissait de n'en appuyer aucun.

M. Martel espère plutôt que le

NPD pourra conclure une entente avec les libéraux ou les conservateurs, afin qu'il soit perçu par la population pour son rôle d'instigateur de changements, dans un gouvernement minoritaire. Il déplore cependant que peu de personnes se souviennent du rôle joué par son parti au cours des six années (terminées en 1981) où un gouvernement minoritaire a été en poste.

Un porte-parole du premier ministre Miller a indiqué que les trois chefs se rencontreraient probablement au cours de la semaine, mais qu'aucune date n'a été fixée.

## Message aux enseignants

# LE JOURNAL QUOTIDIEN: instrument d'apprentissage

**Une façon d'apprendre:**

Nouvelle, originale, vivante, efficace, actuelle, intéressante, divertissante, stimulante, agréable, enrichissante.

Nous vous proposons une façon originale de faciliter l'apprentissage de vos élèves. D'enrichir leurs connaissances générales, de développer leurs habiletés cognitives, de les intéresser au monde dans lequel ils doivent évoluer souvent sans bien le comprendre, de leur transmettre le désir d'apprendre et de leur permettre de devenir un jour des citoyens actifs, lucides et autonomes.

**LE JOURNAL QUOTIDIEN, une ressource pédagogique à découvrir!**

Pour vous aider à utiliser ce "manuel du quotidien" dans votre enseignement, nous avons rédigé un guide contenant de nombreuses suggestions d'activités d'apprentissage à faire en classe avec vos élèves et cela aussi bien au primaire qu'au secondaire.

Pour recevoir le Guide du maître pour l'utilisation du JOURNAL EN CLASSE, complétez ce bon de commande et faites-le parvenir à:

**LE SOLEIL**  
Service de relations publiques  
Case Postale 2382  
390, St-Vallier est  
Québec, Qué.  
G1K 7P5

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_  
Adresse: \_\_\_\_\_  
Code postal: \_\_\_\_\_  
Téléphone: \_\_\_\_\_

● Prix à l'unité: \$13.95 cinq exemplaires ou plus \$12.95  
□ Nombre d'exemplaires désirés: \_\_\_\_\_  
□ Montant total inclus: \_\_\_\_\_  
□ Ou envoi contre remboursement  
Faire le chèque ou mandat à l'ordre de: LE SOLEIL

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**  
Travaux dans la ville de Brome-Missisquoi  
Appel d'offres no: 306-4-01-41-01  
Pour 15h00  
Le mardi 28 mai 1985

La Société québécoise d'assainissement des eaux requiert des offres pour les travaux de traitement des eaux usées. Ces travaux comprennent sommairement:

- la construction des étangs aérés
- la réparation du chemin d'accès

Ces travaux comprennent également:

- travaux d'excavation, de remblai, de terrassement, de voirie et d'aménagement
- travaux de mécanique de procédé et tuyauterie comprenant:
  - système d'aération
  - système de dosage d'alun
  - équipement de laboratoire
  - tuyauterie interconnectrice, aqueduc et égouts forcés
- construction complète d'un bâtiment de service incluant:
  - électricité, plomberie, ventilation et chauffage

incluant tous les accessoires et activités connexes à ces travaux d'assainissement.

**DOCUMENTS DISPONIBLES**

Lieu de vente: Société québécoise d'assainissement des eaux, Service de l'approvisionnement, 1050, boul. Dorchester est, 1er étage, Suite 103, Montréal (Québec) H2L 2L6. Tél.: (514) 284-3196.

Prix: 75.00\$ non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Lieux de consultation: Hôtel de ville de Lac-Brome; Association de la Construction de Montréal et de Québec; Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec; Association des Entrepreneurs en construction de Brome-Missisquoi - Shefford Inc.; Bureaux de la Société à Montréal.

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

Lieu: Hôtel de ville de Lac-Brome: a/s Monsieur Raymond Poiras, Secrétaire-trésorier, 122, Lakeside, Case postale 60, Knowlton (Québec) JOE 1V0.

Date et heure: Le mardi 28 mai 1985 à 15h00.

**DÉPÔT DE SOUMISSION**

Montant: 73,000.00\$

Forme: Chèque officiel ou visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire ou un cautionnement de soumission.

**RENSEIGNEMENTS**

Pour tous renseignements concernant le contenu du document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec Monsieur Ghislain Girard - Tél.: (514) 284-3196.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement à la Société québécoise d'assainissement des eaux sont admises à soumissionner.

La Société québécoise d'assainissement des eaux ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Francine Constantineau, ing. SO - 86-85-85  
Directeur, approvisionnement et contrats.

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX**  
Travaux dans la municipalité du Canton de Shenley  
Comté de Beauce-Sud  
Appel d'offres no: 254-4-01-41-01  
Pour 14h00  
Le mardi 28 mai 1985

La Société québécoise d'assainissement des eaux et la municipalité du Canton de Shenley requièrent des offres pour effectuer les travaux suivants:

**PARTIE A - TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**

Les travaux d'assainissement comprennent sommairement la fourniture et la pose d'environ 2 500 mètres de conduites de diamètre variant de 100 mm à 375 mm, la construction de deux (2) postes de pompes d'égouts domestiques, de trois (3) régulateurs de débit ainsi que divers travaux de réfection de voirie.

**PARTIE B - TRAVAUX MUNICIPAUX**

Les travaux municipaux consistent en la fourniture et la pose d'environ 220 mètres de conduites d'aqueduc de 100 mm et 150 mm de diamètre ainsi que divers travaux connexes.

**DOCUMENTS DISPONIBLES**

Lieu de vente: Société québécoise d'assainissement des eaux, Service de l'approvisionnement, 475, rue St-Amable, R. C. 150, Québec (Québec) G1R 5E4. Tél.: (418) 641-0711.

Prix: 75.00\$ non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société québécoise d'assainissement des eaux.

Lieux de consultation: Hôtel de ville du Canton de Shenley; Association de la Construction de Montréal et de Québec; Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec; Bureaux de la Société à Montréal et à Québec.

**OUVERTURE DES SOUMISSIONS**

Lieu: Hôtel de ville du Canton de Shenley: a/s M. Roger Leblond, Secrétaire-trésorier, 499, rue Principale, C.P. 128, Saint-Honoré de Shenley, Comté de Beauce-Sud (Québec) GOM 1V0.

Date et heure: Le mardi 28 mai 1985 à 14h00.

**DÉPÔTS DE SOUMISSIONS**

Montants: 93,000.00\$ PARTIE A - Travaux d'assainissement 2,700.00\$ PARTIE B - Travaux municipaux

Forme: Deux (2) chèques officiels ou visés tirés sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire ou deux (2) cautionnements de soumission.

**RENSEIGNEMENTS**

Pour tous renseignements concernant le contenu du document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec M. Carol Lachance, agent d'approvisionnement. Tél.: (418) 641-0711.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement à la Société québécoise d'assainissement des eaux sont admises à soumissionner.

La Société québécoise d'assainissement des eaux et la municipalité du Canton de Shenley ne s'engagent à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Francine Constantineau, ing. SO - 86-85-85  
Directeur, approvisionnement et contrats.

# DOSSIERS

POINT DE VUE

## Tâche du personnel enseignant

# Quand l'Etat refuse le consensus

◆ Aussi ahurissant que cela puisse paraître à ceux et celles qui oeuvrent dans le système scolaire de même qu'aux contribuables qui payent des taxes pour que ce système fonctionne avec le moins de heurts possible, le Conseil des ministres vient de dire non à une entente intervenue entre le ministre de l'Éducation, la Fédération des commissions scolaires et la CECS (représentant tous les enseignants et enseignantes du niveau primaire-secondaire au Québec.

par Robert BISAILLON  
Président de la CECS-CEQ

L'entente aurait stabilisé pour trois ans les effectifs enseignants — le nombre actuel plus 200 — le niveau de la tâche et l'organisation scolaire, et aurait forcé employeurs et syndicats à discuter sérieusement, et même à convenir dans certains cas, de la mise en application de certaines politiques ministérielles.

En ces temps où plusieurs doutent de la capacité des partenaires de s'entendre en négociation, et même de la nécessité sociale des ententes donc de la négociation, nous avons fait l'exercice, périlleux dans les circonstances, de chercher un point d'équilibre entre des demandes légitimes et une situation de plus en plus dégradée de l'éducation dans nos écoles.

Le ministre de l'Éducation était représenté à cet exercice par son sous-ministre aux relations de travail (!), et nous devons présumer qu'en tant que responsable ultime de l'éducation aux niveaux primaire et secondaire, il engageait en même temps tout le gouvernement: soit en s'assurant au préalable de la marge de manœuvre nécessaire auprès de ses collègues du cabinet, soit en recueillant a posteriori leur adhésion large à ce qui était devenu une entente supportée par tout le réseau et souhaitable pour tout le monde quant à l'essentiel.

Contre toute attente et malgré la tendance du gouvernement ces dernières années à imposer ses solutions d'autorité (lois spéciales — décrets), sans rien régler sur le fond, nous sommes arrivés, difficilement, mais nous sommes arrivés quand même à recommander le résultat des rencontres exploratoires à ceux et celles que nous représentons. Nous y sommes arrivés en même temps, mi-

**Le Conseil des ministres a refusé récemment de ratifier le projet d'entente sur la tâche du personnel enseignant. Ce projet avait pourtant obtenu l'appui des syndicats, des fédérations patronales et du ministre de l'Éducation lui-même. Nous publions au-**

**jourd'hui les commentaires que font de ce refus les membres de la Commission des enseignantes et enseignants de commissions scolaires (CECS-CEQ) par la voix de leur président, M. Robert Bisailon.**



Le Soleil, Roland Marcoux

Où trouvera-t-on des personnes prêtes à consacrer les énergies nécessaires au maintien d'un équilibre acceptable des parties dans le système scolaire?

ministre, Fédération des commissions scolaires et syndicats d'enseignantes et enseignants.

Pourquoi? Parce qu'en ce moment où le gouvernement ne parle que de modifier le régime de négociation, comme si la négociation elle-même était devenue une maladie honteuse, il fallait bien que les parties concernées prennent la responsabilité sociale de trouver quelques solutions aux nombreux problèmes que vivent quotidiennement ceux et celles qui font l'école. Non pas des solutions parfaites, ni globales, ni définitives, mais suffisamment d'é-

léments pour réimprimer une tendresse positive à l'avenir du système d'éducation.

Alors comment le cabinet des ministres en est-il arrivé à tuer cette entente entre les partenaires du réseau? Et pour quels motifs surtout? Nous émettons tout au plus quelques hypothèses, à défaut d'entendre de la bouche des intéressés des explications plausibles.

**La révision du régime de négociation**

Le gouvernement postule que la

nature même du présent régime conduit à l'affrontement. Une entente viendrait par conséquent démontrer que la négociation est encore porteuse de résultats positifs et ouvrirait l'appétit pour la négociation d'autres ententes et, qui sait, les syndicats étant moins obstinés que le discours gouvernemental a voulu le faire croire, le gouvernement devrait lui aussi consentir des efforts en négociation. Une entente avec un seul groupe de salariés constitue donc le pire pour le gouvernement qui veut imposer ses règles du jeu en négociation.

Lorsqu'un gouvernement ne veut plus assumer des consensus, même fragiles, entre des partenaires d'un même réseau qui s'engagent à leur tour à assumer les conséquences de ce consensus pour une période donnée, c'est un gouvernement en dégénérescence, fermé à l'évolution et agissant selon des intérêts qui n'ont sûrement rien à voir avec des objectifs pédagogiques et organisationnels.

**Un calcul électoraliste?**

Peut-être le gouvernement a-t-il

jugé que la majorité en faveur du règlement, chez les enseignantes et enseignants, était trop faible pour qu'il en retire suffisamment de bénéfices au plan électoral? Un tel calcul serait hautement déviant. Nous n'avons jamais accepté de soumettre les conditions de travail à des intérêts électoraux partisans; nous avons, au contraire, toujours prétendu qu'il fallait faire la distinction entre un vote sur un projet de règlement et un vote pour élire un gouvernement. La même rigueur devrait s'appliquer au gouvernement lorsque le développement de l'éducation est en jeu. Pour notre part, nous nous serions accommodés d'une mince majorité favorable au cabinet, mais il semble qu'en ce lieu, les décisions se prennent autrement... Nous croyons que les choses avancent et que les institutions grandissent sans que soit requise la totale unanimité.

**Un règlement de comptes?**

Peut-être le cabinet a-t-il voulu se venger à la fois des enseignantes et enseignants, qui ont résisté au décret depuis son adoption, et de son ministre de l'Éducation dont le poids politique, lorsqu'il s'agit de compter les appuis, serait moins significatif que celui des durs et des inconditionnels: mais ce seraient là de bien mesquines considérations alors qu'il n'était question dans l'entente que de conditions de travail et d'apprentissage.

Ou enfin, la somme de ces motifs est-elle nécessaire pour expliquer le geste incompréhensible, inacceptable et autoritaire du cabinet des ministres...

**Et maintenant...**

A quelle situation nous renvoie ce beau dégât provoqué? Concrètement, dans les écoles, où se montrent les effets réels des décisions prises en haut...

Où trouvera-t-on des personnes prêtes à consacrer les énergies nécessaires au maintien d'un équilibre acceptable des parties dans le système scolaire?

Et tant qu'à prospecter, quel profit politique un gouvernement peut-il tirer en bout de ligne d'avoir fait avorter une possibilité d'avancement pour le système scolaire?

## ANALYSE

## Le nouveau président du Brésil

# Sarney, homme de lettres et de... droite

**Tancredo Neves, le "père de la république" au Brésil, n'aura pas eu le temps de gouverner. La mort l'a emporté avant même qu'il prenne ses fonctions de premier président civil du Brésil, après 21 ans de régime militaire. Son successeur, Jose Sarney, aura une longue côte à remonter. Homme de droite, ami des militaires, il est loin de jouir du prestige qu'avait son prédécesseur. Jacques Thomet, de l'Agence France-Presse, nous présente le nouveau président brésilien.**

◆ RIO DE JANEIRO (AFP) — Par l'un de ces hasards dont l'histoire est féconde, le Brésil va être dirigé durant six ans par un président — Jose Sarney — connu pour préférer les lettres à la politique selon ses propres aveux.

par Jacques THOMET

La subite disparition du "père de la république" Tancredo Neves, décédé après 39 jours d'agonie et sept opérations sans avoir pu prendre ses fonctions de premier président civil après 21 ans de régime militaire, a conduit sur-le-champ à la magistrature suprême son vice-président.

Né le 24 avril 1930 dans le Nordeste, à Pinheiro (Etat du Maranhão), José Sarney n'aura guère eu le temps de fêter son anniversaire mercredi compte tenu de l'urgence des priorités politico-sociales à régler. Sa tâche apparaît d'autant plus malaisée qu'il ne bénéficie d'aucune popularité, à l'inverse du "rassembleur" Tancredo Neves.

Autant "Tancredo" était le symbole du retour aux libertés, autant José Sarney souffre de son appui de toujours au régime militaire depuis le coup d'Etat de 1964 con-

tre le président civil Joao Goulart. Homme de droite, Jose Sarney va devoir paradoxalement mettre en oeuvre une politique de changements et de libertés à l'opposé de l'autoritarisme en vigueur sous les militaires malgré l'ouverture pratiquée par le général Joao Figueiredo (1978-1985).

Peintre à ses heures, sa passion de la littérature a fait de lui un membre de l'Académie brésilienne des lettres, mais la notoriété de ses livres n'a guère dépassé les limites de son Etat du Maranhão. Versé très tôt dans la politique, Jose Sarney, député à 26 ans, avait été gouverneur de son Etat de 1965 à 1970 avant de prendre les rênes du Parti démocratique et social (PDS) proche de l'armée.

**Une balle dans la tête**

De forte corpulence, le visage toujours souriant barré d'une grande moustache, le président dissimule sous sa petite taille une détermination certaine. Avant d'aller annoncer sa démission du PDS le 11 juin, il avait mis un revolver à sa ceinture. "Le premier qui me touche prend une balle dans la tête", aurait-il même déclaré à cette occasion à ses proches.

Jose Sarney avait été la figure



Le nouveau président du Brésil, Jose Sarney, avec, à sa gauche, Risoleta Neves, la veuve du président Tancredo Neves.

de proue de la lutte victorieuse de la droite en avril 1984 contre le mouvement des "Diretas Ja" en faveur du rétablissement immédiat des élections directes au suffrage universel, avant son brusque changement de bord politique pour se joindre à la coalition rassemblée autour de "Tancredo". Sa volte-face, jointe à celle du vice-président de l'époque Aureliano Chaves — aujourd'hui ministre des Mines — avait provoqué une violente réaction du général Delio Jardim de Mattos, ministre de l'Aéronautique, contre les "traîtres".

La transmission du pouvoir au nouveau président a cependant été bien acceptée et n'a suscité aucune critique au Brésil. Jose Sarney, choisi comme vice-président par le propre "Tancredo", avait même reçu l'hommage du chef de l'Etat dans un message expédié depuis son lit d'hôpital après ses deux opérations à Brasilia les 15 et 20 mars.

Ce soutien public servira au président pour tenter d'affronter les échéances politiques dans un pays sévère d'un état de grâce. Parmi les millions de Brésiliens venus rendre

un dernier hommage à Tancredo Neves le 22 et le 23 avril, à Sao Paulo, Brasilia et Belo Horizonte, pas une seule pancarte d'appui à Jose Sarney n'a été aperçue au milieu de la forêt de drapeaux à la gloire du défunt.

"Tout ce que Tancredo a promis sera réalisé", a déjà assuré le président. Mais le président va se heurter à une difficulté de taille: l'absence de ressources financières après la gestion des militaires qualifiée "d'inadministrable" par le ministre des Finances Francisco Dornelles, neveu de "Tancredo".

\$102 milliards

Pour lancer son plan d'urgence contre la pauvreté, Jose Sarney va devoir trouver 2,5 milliards de dollars, à l'heure où la dette extérieure du Brésil, la première du monde, atteint 102 milliards de dollars.

La question sociale est devenue en effet la priorité pour le nouveau gouvernement compte tenu des immenses espoirs placés dans "Tancredo" par les 130 millions de Brésiliens dans un pays où le salaire minimal mensuel ne dépasse pas 35 dollars.

Avec quelque 20 millions de mineurs abandonnés et livrés à eux-mêmes dans les rues, une violence endémique dans les villes truffées de "favelas" (bidonvilles), un chômage latent et une inflation à trois chiffres, le Brésil contient tous les ingrédients d'une explosion sociale. Déjà les premiers signes avant-coureurs sont apparus durant l'agonie de Tancredo avec la grève des 280.000 métallos de Sao Paulo.

Toute mesure dépensière sera soigneusement pesée au moment où le déficit public pour 1985 a été évalué à 10 milliards de dollars. Le président lui-même a annoncé un "gouvernement d'austérité" dès sa prise de fonction.

Le volet politique du programme de Jose Sarney n'est pas moins chargé. Le président a promis une constituante pour 1986, mais déjà la gauche renâcle. Le gouverneur de Rio Leonel Brizola, social-démocrate, imité par le syndicaliste "Lula", exige le rétablissement des présidentielles directes dès 1985, au plus tard en 1986. Les "Diretas Ja", Jose Sarney n'en a jamais voulu. Mais s'il a l'appui sur ce point de l'alliance démocratique au pouvoir, il va lui falloir s'employer à endiguer la probable campagne de la gauche sur ce thème.

**LA PAGE EDITORIALE LE SOLEIL**

Président du conseil et Editeur  
**JACQUES-G. FRANCOEUR**  
Rédacteur en chef et Editeur adjoint  
**ALAIN GUILBERT**

Président et directeur général  
**PAUL-A. AUDET**  
Directeur de l'information  
**GILBERT ATHOT**

Vice-président et trésorier  
**CHARLES-A. POULIN**  
Directeur de l'édition  
**JACQUES DUMAIS**

# Une prison pour les arts

Ceux qui cherchaient une vocation pour faire revivre les vénérables pierres grises de la prison désaffectée des plaines d'Abraham seront servis à souhait et sans aucun



par **Roger BELLEFEUILLE**

doute au-delà de leurs espérances. La Fondation Jean-Paul-Riopelle s'en chargera avec le concours du ministère des Affaires culturelles, du mécénat et du grand public.

Initiative des plus heureuse et à bien des titres que de faire de ce bâtiment magnifiquement situé, et à quelques pas du Musée du Québec, un foyer d'encouragement à la création d'oeuvres d'art contemporain.

Mais c'est aussi rendre un témoignage tangible à ce grand maître de l'expressionnisme abstrait qui comme d'autres créateurs d'ici n'ont finalement connu la notoriété qu'en s'installant sous d'autres cieux. C'est au milieu des années 1940 que ce signataire du "Refus global" allait s'établir en France. Sans toutefois, et heureusement, couper tous les ponts avec son Québec d'origine.

Il reste cependant qu'en 1967, lorsque le Musée du Québec présenta une retrospective de ses oeuvres (il y en a eu d'autres par la suite, dont en 1981), bien des gens d'ici le considéraient encore comme étant un fils de la France.

Selon le protocole intervenu entre le ministère des Affaires culturelles et la Fondation, les travaux de restauration, au coût de \$7 millions débiteront dès que les fonds nécessaires pour assurer la première année de fonctionnement — \$500,000 — auront été recueillis surtout auprès du mécénat privé.

Il serait surprenant, par ailleurs, que le gouvernement français se fasse radin en frappant de la taxe à l'exportation les quelque 200 oeuvres que Jean-Paul Riopelle, internationalement connu, fera don pour être exposées en permanence dans l'ancienne geôle recyclée. Un "cadeau" et une contribution de la mère patrie que le premier ministre Lévesque serait tout heureux de rapporter de son voyage, en France, du 23 au 25 mai.

Nul doute que la "petite Bastille" est appelé à devenir un rendez-vous culturel fort recherché. Car outre cette exposition et autres activités d'animation, artistes québécois et étrangers y seront invités à exercer leurs talents.

Il s'agit pour la vieille prison des plaines, construite entre 1866 et 1871, d'un sort bien sûr plus honorable et civiquement plus utile que d'être livré au pic des démolisseurs, comme elle en fut à l'occasion menacée depuis 1970, alors qu'on la vidait de ses derniers occupants. En sus d'autres projets restés en plan: centre d'accueil pour personnes âgées, maison des jeunes, annexe aux Musée du Québec, centre pour les archives provinciales.

Quinze ans cependant d'une lamentable inertie qui a fait en sorte que cette pièce unique du patrimoine québécois s'est scandaleusement détériorée au fil des ans, sous l'action conjuguée du vandalisme et des intempéries.

Cette bonne nouvelle risque cependant de relancer le débat sur l'utilisation future d'un autre bâtiment, celui du manège militaire de la Grande-Allée.

Si plusieurs groupes ont appuyé l'idée de sa conversion en centre d'accueil et de renseignements touristiques, d'autres, comme la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec veulent préserver sa vocation actuelle. En proposant comme site alternatif pour le "tourniquet" touristique, la vieille prison des Plaines.

Culture et tourisme ne sont pas, bien au contraire, comme le prouve certains circuits de vacances, antinomiques. Dans les circonstances, pourquoi ces deux oeuvres ne pourraient-elles pas s'accorder de la même geôle et s'échanger, ce faisant, des visiteurs.



L'EDUCATION DU DAUPHIN.

**NOTES DE LECTURE**

## Le troisième cercle



par **Raymond GIROUX**

Premier cercle: le sanctuaire national, le pays. Second cercle: les voisins immédiats, l'Europe et le Canada. Troisième cercle: le Tiers-monde, difficilement contrôlable, peu prévisible. Là naissent et se développent ce qu'on appelle poliment, en langage diplomatique, "les conflits locaux".

Ce monde d'outre-mer assure en général la manne quotidienne ou hebdomadaire des bas de page des journaux ou des revues, et ne rebondissent à la une que lorsqu'une grande puissance s'y trouve activement impliquée.

Ainsi, la guerre des Malouines a reçu une exceptionnelle couverture de presse, tout comme certaines phases de la guerre civile du Liban. Mais le conflit entre l'Iran et l'Irak, lui, ne retient l'attention qu'au moment fort bref d'une quelconque offensive de printemps ou d'automne: il s'agit d'un conflit relevant d'intérêts lointains.

Une série d'études tirées d'une rencontre de l'Institut international d'études diplomatiques, à Paris, en 1982, et rassemblées dans un survol toujours d'actualité des relations internationales dans le Tiers-Monde, exposent certaines données de fond éclairantes sur cette partie l'humanité trop souvent absente des esprits et des médias occidentaux.

Prenons le cas de l'arme nucléaire, vu par le professeur Alain Meininger. Il constate "l'extrême difficulté de manier l'outil nucléaire dans le cadre des affrontements péripériques" Dans le contexte d'un équilibre

de la terreur à l'échelle planétaire. l'utilisation de cet arsenal "relève en principe de l'irrationalité politique la plus totale".

Ainsi, la Grande-Bretagne n'a pas songé un seul moment à effacer Buenos Aires de la carte, même si elle en avait le pouvoir. Une telle décision aurait déclenché une crise mondiale, à coup sûr, dont nul n'aurait pu prédire la fin.

L'arme nucléaire n'avait pas servi, non plus, lors de la guerre de Corée, même si le triste général MacArthur y voyait une solution rapide et efficace à ses problèmes.

Idem pour le Moyen-Orient. Aucune superpuissance ne veut risquer sa peau pour l'amour de ce malheureux coin de terre. Une seule fois, en 1973, les Américains ont-ils sonné l'alerte nucléaire. Mais là encore, selon Meininger, il s'agissait d'un langage codé signifiant aux Soviétiques que la solution devait se négocier à deux.

Tous les auteurs ne voient pas la situation sous le même angle — ce qui explique d'ailleurs l'absence de conclusion générale au compte-rendu de ce colloque. L'Egyptien Hamed A. Rabie, qui vit dans l'oeil de la tourmente, à l'université du Caire, considère ainsi que le Moyen-Orient constitue au contraire une zone de tension majeure, essentielle pour les deux super-puissances. La politique américaine, à la petite semaine, ne peut pas d'après lui résister à la stratégie globale de l'Union soviétique qui sème à tout vent

La roue tourne vite, d'ailleurs. Expulsés du Liban, les Américains tâtent des relations avec la Syrie, leur ennemie jurée des dernières années, et poussent l'Egypte et Israël à un irréaliste règlement. Les Soviétiques, eux, sûrs de leurs objectifs, regardent la caravane en lançant des cailloux au passage des chameaux politiques, avec une patience angélique.

\* INEDIP. Tiers-Monde; diplomatie et stratégie. Editions Economica, 232 pages.

**MOT A MOT**

## Nouveau défi chez Eaton

(N.D.L.R.) — A l'occasion du 1er mai, fête des travailleurs, la Conférence des évêques du Canada appuyait le combat mené par les grévistes de la chaîne Eaton, à Toronto. Voici en quels termes:

(...) Le Canada semble se diriger vers une société profondément divisée: un groupe important de personnes se retrouve sans sécurité et sans emploi de façon permanente et un autre groupe de travailleurs(euses) jouit d'une sécurité d'emploi réelle. Entre ces deux solitudes, on note un nombre croissant de travailleurs(euses) dont l'existence dépend d'emplois à temps partiel. Ces derniers(ères) ne bénéficient pas de sécurité d'emploi et de la protection de leurs droits.

En cette fête du 1er mai 1985, nous désirons souligner en particulier la condition des travailleurs(euses) non syndiqué(e)s, plus vulnérables qui oeuvrent dans le secteur du commerce de détail. Ce secteur est un test pour la reconnaissance des droits des ouvriers(ères). Nous songeons ici en particulier aux travailleurs (et surtout aux travailleuses) qui luttent pour l'obtention de la reconnaissance et le respect de leur syndicat ainsi que pour le droit à la négociation collective et des pratiques d'emplois équitables. C'est le cas dans le conflit qui oppose Eaton et ses employé(e)s.

Nous croyons que ces luttes doivent être appuyées pour les motifs suivants:

D'abord, comme l'Eglise nous l'enseigne avec persistance, tous les travailleurs(euses) ont le droit de se regrouper en associations ou en syndicats dans le dessein de défendre leurs droits, de s'assurer de justes salaires et avantages et d'obtenir de saines conditions de travail.

Deuxièmement, la tendance à élargir de plus en plus le champ d'application des bas salaires, du travail à temps partiel ou des formes d'emploi sans sécurité, constitue une menace à la valeur et à la dignité du travail humain, et spécialement, dans le cas des pauvres et des familles monoparentales.

Troisièmement, ces postes sont généralement comblés par des femmes qui n'ont aucune protection syndicale et qui deviennent par le fait même vulnérables quant aux conditions inacceptables de travail, aux bas salaires ou aux pratiques d'emploi paternalistes et arbitraires.

Comme plusieurs, nous savons que les employé(e)s des chaînes de magasins de détail sont généralement fort loyaux(les) envers leur employeur. Toutefois, il ne faudrait pas que cette bonne volonté soit utilisée pour faire traîner les conflits et empêcher ces travailleurs(euses) d'organiser leur propre syndicat. En effet, l'enseignement social de l'Eglise maintient que toute tentative en vue de nier le droit des travailleurs(euses) à s'organiser et à négocier collectivement, ou encore à les empêcher de s'organiser par de l'intimidation systématique, constitue une attaque à la dignité humaine elle-même.

Nous estimons que c'est le moment d'affirmer la valeur et la dignité du travail humain. Récemment, les membres du mouvement syndical, d'organisations féminines et d'autres groupes communautaires ont démontré leur soutien actif en faveur des droits des travailleurs(euses) des grands magasins. En ce jour anniversaire, nous encourageons les membres de la communauté catholique et toutes les personnes de bonne volonté à se joindre à eux et à exprimer publiquement leur appui à leur juste cause.

En terminant, nous prions pour que tous les travailleurs(euses), les chômeurs(euses) du Canada prennent conscience de leur dignité et de leur droit à participer à la construction d'une société basée sur la justice.

**REVUE DE PRESSE**

# Cette prostitution à décriminaliser

par **Guy RONDEAU**  
de la Presse canadienne

Les recommandations du Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution ont été commentées cette semaine dans la presse québécoise, en particulier celle qui propose de décriminaliser la prostitution entre adultes.

Dans Le Devoir, Lise Bissonnette fait sienne la dissidence d'un membre du comité, Me Andrée Ruffo, vis-à-vis cette décriminalisation partielle.

"Décriminaliser partiellement serait donc à son avis, contredire le principe même qui a rallié prioritairement les membres du comité, la reconnaissance du droit de chaque individu qui exerce légalement ses activités à la "liberté, l'égalité, la dignité".

Bissonnette souligne que la position de Mme Ruffo est certes la plus logique et, étant donné le nouveau régime des droits qui prévaut désormais au Canada, il est fort possible que les tribunaux lui donneraient raison.

On peut penser, ajoute-t-elle, que la position majoritaire du comité aurait été différente si on ne craignait pas de donner aux seules provinces et municipalités le soin de légiférer et de réglementer en matière de prostitution.

Le quotidien anglophone The Gazette est d'opinion que le comité a choisi la voie de la sagesse entre la Charte canadienne des droits qui garantit la liberté d'expression et l'opinion publique qui réclame des contraintes à l'étalement du sexe et de la violence.

L'éditorialiste, en notant que le comité affirme que les municipalités ont le droit de réglementer en matière de pornographie, il invite celles-ci à donner rapidement suite à ces recommandations.

"Il est temps de cesser de trembloter et de se mettre à l'oeuvre".

Pierre Tremblay, dans Le Droit, écrit que libéraliser complètement la prostitution, c'est indirectement encourager sa croissance puisque l'é-

lément "crainte" lié à la criminalité de son exercice ne joue plus.

Il ajoute qu'instituer l'existence de maisons closes surveillées par l'Etat c'est faire indirectement de celui-ci une manière de tenancier.

"Décriminaliser la prostitution exercée en privé? Parmi l'éventail réduit des mauvais choix, le comité Fraser aura peut-être retenu le moins malheureux."

Pour Marc Laurendeau de La Presse, le comité adopte une approche lucide. Il se rallie cependant fourvoyé, dit-il, en proposant de ne légaliser que la prostitution invisible et sur une petite échelle. Il se rallie lui aussi à la position de Mme Ruffo qui paraît plus cohérente avec la logique adoptée par le comité.

Mme Ruffo suggère de faire bénéficier les prostituées des lois provinciales sur le travail, plutôt que de perpétuer, par des distinctions péripériques, les attitudes sociales hypocrites.

Laurendeau rappelle que le ministre

de la Justice, John Crosbie, s'apprête à déposer un projet de loi pour restreindre et punir la prostitution "de rue".

"Pressé de remplir ainsi un engagement électoral, il tronque toutefois le rapport de l'essentiel de sa substance. Dommage. Les réflexions du comité Fraser méritaient mieux que cela".

Dans LE SOLEIL, Jacques Dumais opine que le seul fait de vouloir décriminaliser la prostitution entre adultes n'incitera pas les gouvernements à court de revenus et qui sabrent dans les budgets sociaux à prévoir des programmes d'aide aux prostitués.

Dumais écrit que par définition, la prostitution appelle la violence, sinon physique, à tout le moins morale. Ceux et celles qui parviennent à sortir de ce guépier infernal y laissent souvent leur dignité la plus élémentaire ou deviennent des loques humaines.

"Voilà pourquoi toute forme de décriminalisation en ce domaine doit être envisagée avec une infinie prudence..."

# VOTRE PAGE

Le Soleil publie avec plaisir les opinions de ses lecteurs et de ses lectrices. Les lettres doivent être signées et accompagnées des nom, adresse complète et numéro de téléphone de leurs auteurs. LE SOLEIL se réserve le droit d'édier et d'abréger les lettres. Priorité sera donnée aux lettres courtes. Adresser à: Votre page, LE SOLEIL, 390, rue St-Vallier est, Québec G1K 7J6. Téléphone: 647-3388

## LA SOCIÉTÉ

### Les Russes ne sont pas pacifiques

Quelle nation a fait le plus pour la défaite des nazis? "L'ignorance aidant, nous dit M. McManus, chroniqueur au New York Times, je suis sûr que la plupart répondront: ces bons vieux États-Unis d'Amérique. Erreur! ajoute-t-il, c'est la Russie..."

Je voudrais bien imiter l'enthousiasme fraternel qu'a suscité chez M. McManus cette découverte, mais là où le bât blesse, c'est lorsque son indignation

écroche la participation américaine à ce 2e conflit mondial, et M. Reagan qu'il taxe d'ignorance et à qui il reproche de ne faire aucun effort pour comprendre ce peuple...

Quel peuple?... Il n'y a plus de peuple... on l'a bâillonné, séquestré! La Russie n'est plus qu'un immense parti: celui de Staline; celui de la délation, du mensonge et de la corruption. Un parti qui n'a d'éblouissant que la grandiloquence de ses slo-

gans; mais la réalité les fait mentir. Et ça, M. McManus semble l'avoir oublié (peut-être en trinquant son gigantesque verre de vodka (il le dit) lors de son sé-jour!).

Et c'est une question que je renvoie à notre chroniqueur. Depuis cette 2e guerre mondiale, quelle nation a fait le plus pour abolir les libertés, pour perpétuer les atrocités d'Auschwitz, les déportations, les internements psychiatriques, etc.

M. McManus est outré de voir son pays qui dépense des milliards pour se défendre contre la Russie, et qu'il n'ait décerné que quelques doctorats à des savants russes. Que voilà une argumentation chétive dans la bouche d'un journaliste! Un digne relent de la dialectique communiste. M. McManus devrait se consoler en pensant que son pays a injecté aussi des milliards pour nourrir les pays que la Russie tient sous sa botte.

Et pour conclure, M. McManus nous presse sèchement d'apprendre à dire "Mir" (paix) aux Russes. J'avoue que je n'ai nulle envie de répondre à son invitation; du moins je le ferai lorsque le peuple russe pourra, comme lui ou comme moi, houspiller tout à loisir, à tort ou à raison, sur la crédibilité des chefs ou du régime; quand il pourra comme nous, dénoncer, exiger, voter, voyager, etc. sans avoir une "miré" pour le réduire au silence! Ce jour-là, da! je trinquerai un gigantesque verre de vodka avec eux. Mir! Mir! Mir!

**Louise Bussièrre Sillery**

### Réorganisons le marché du travail

Face aux problèmes croissants du chômage et du manque à gagner, nous profitons de la Fête des travailleurs pour demander aux chefs d'entreprises, de syndicats, de gouvernements, d'explorer tout ce réseau complexe du travail partagé, des quarts, du forfait, de la formation adéquate de bons gestionnaires et d'équipes de travail, de la participation active des travailleurs à l'entreprise, ainsi que de la mise à jour de l'information donnée.

sécurité pour tous, grâce à l'organisation scientifique et sensée du travail. Au lieu d'utiliser ce pouvoir, nous choisissons le travail à dose massive pour quelques-uns, et la famine pour les autres.

Pour donner du travail à tous, et ainsi redonner le simple goût à la vie, en assurant abri, bouffe et honorabilité, réorganisons le marché du travail.

A l'instar du grand humaniste, Bertrand Russell, mort en 1970, nous laissons comme témoignage, la passion à la vie pacifique, prônant la semaine de travail de 20 heures, afin d'assurer l'emploi nécessaire et non le travail idiot. Celui de la production de biens polluants et de qualité douteuse, de la course à la destruction, aux armements et à la guerre des étoiles.

**Céline Lapointe, Saint-Joachim de Montmorency.**

Pendant que les salariés voient leurs payes grugées par l'augmentation de taxes et s'inquiètent du coût à payer pour les services sociaux, le chômeur voit le monde se rapetisser autour de lui, à cause de la gêne et de l'embarras que cause le problème de sa mesquine existence. Les méthodes modernes de production nous ont donné les moyens d'acquiescer l'aisance et la

Oh!, bien sûr que les délires hitlériens ont décimé de quelques millions la population russe, mais la guerre finie, cette participation soviétique justifiait-elle le partage de Yalta, l'aliénation de l'existence des 280 millions d'habitants de l'Europe de l'Est?, les exécutions sommaires des prisonniers de guerre russes?, les purges et les pillages? Non. Et Staline, ce manipulateur sanguinaire, ne valait guère mieux que l'exalté qu'il avait combattu. L'héritage qu'il a laissé entretient encore la terreur et la famine aujourd'hui, quarante ans après. Comment l'ignorer!

### A Québec ça devrait se passer en français

Lorsque des visiteurs francophones se rendent à Québec ou dans ses environs, comme au centre de ski Le Relais afin de profiter des plaisirs de l'hiver, ils sont en droit de penser qu'ils pourront aisément se faire servir dans leur langue.

Or, à "Un petit seven-up, s.v.p.", on m'a répondu tout na-

tuellement: "You speak English? Cause I don't speak French!"

Estimez-vous que le même scénario doit se reproduire jusqu'à ce qu'un client assoiffé se soumette à faire sa demande en anglais?

**Marie-Elaine Roy Montréal**

### Le français d'une rive à l'autre

Par une coïncidence curieuse, dans un journal du 7 février 1985, un lecteur se plaignait du service unilingue anglais dans les trains de Via Rail entre Toronto et Montréal et le même jour on apprenait le décès de Georges-Emile Lapalme. La coïncidence vient du fait que, en 1962, dans une envolée oratoire devant les congressistes de la Solidarité française siégeant à Ottawa, cet homme politique déclara ceci: "La culture française sera d'ici quelques années une chose vivante d'un océan à l'autre". Or voici qu'en 1985, la vie de cette culture est plutôt mal en point dans la plus grande partie du territoire canadien.

Pourtant, M. Lapalme savait de quoi il s'agissait lorsqu'il parlait du Canada. En effet, dès 1945, il fut élu député fédéral. Puis de 1950 à 1958, il fut le chef du Parti libéral du Québec. Il savait de quoi il s'agissait lorsqu'il parlait de la culture française. En 1961, il organisa le ministère des Affaires culturelles et ouvrit la Maison du Québec à Paris. Il fut un admirateur d'André Malraux et d'Henri Bourassa. Il fut membre de l'Ordre des francophones d'Amérique.

Son passage à Ottawa, qui lui a laissé à titre de Canadien français un arrière-goût fort amer, ne lui dessilla pas les yeux. Comme Henri Bourassa, Ernest Lapointe,

Réal Caouette, Pierre Elliott Trudeau, etc., il a vécu dans une grande illusion: celle de croire qu'un Canada bilingue a mari usque ad mare était réalisable.

Pourtant les faits sont accablants et les statistiques, éloquentes. Ainsi le commissaire fédéral aux langues officielles, D'Iberville Fortier, dans son premier rapport, affirme que le taux d'assimilation des francophones en dehors du Québec est passé de 29.6 à 32.8 pour 100 durant les 10 dernières années.

Pour freiner ce mouvement, le gouvernement fédéral y verse de gros subsides à de petits groupes de Canadiens français. Cela permet à leurs porte-parole de mettre sur pied des activités folkloriques qui donnent l'impression que la "culture française y est vivante". Tout cela n'est qu'illusion. Quand notre petit peuple se méfierait-il des beaux parleurs?

**Aurélien Boisvert, Repentigny.**

### On impose l'anglais

Ceux qui, comme moi, regarde de temps en temps le Téléjournal de 22h au réseau français de Radio-Canada, vont de surprise en surprise. Maintenant nous avons droit à des cours d'anglais. On nous montre un extrait d'interview en anglais sans sous-titre, ça ne dure pas longtemps, mais ça produit comme un temps mort dans le cours des nouvelles. Juste avant de nous montrer le type qui parle en anglais, le journaliste lit en commentaire "off" ce qu'il va nous dire dans la

langue de Shakespeare.

Le contenu général s'est transformé au fil des années. On a systématiquement enlevé de l'horaire les émissions qui pourraient remettre en question l'ordre établi (c'est-à-dire le fédéralisme). On a retiré Femmes d'aujourd'hui pour une émission stupide où l'on fait du macramé. Le Point est branché sur Ottawa. Seule l'opinion publique pourra y changer quelque chose.

**Daniel Dussault Québec**

### Le monde à l'envers avec l'immigration

Certains colloques récents sur les droits des minorités et sur les revendications des immigrants nous font découvrir une situation aberrante. Nous en sommes rendus au point où les immigrants exigent que la société d'accueil se modifie radicalement pour répondre à leurs besoins, doléances et réclamations.

C'est le monde à l'envers! Notre flirt avec les tendances misérabilistes du moment nous livre sans défense au chantage de ceux qui refusent obstinément de s'intégrer à la majorité. Nous sommes en train de bâtir une tour de Babel.

Un professeur en état de délire interculturel ne proposait-il pas, au récent colloque de la faculté de droit de l'université Laval sur les droits des minorités, d'accorder aux frais des contribuables un système scolaire complet à tous les groupes culturels du pays? Où allons-nous?

Ressaisissons-nous avant qu'il ne soit trop tard. Particulièrement au Québec. Mentalement minorisés depuis la conquête, nous continuons toujours à craindre d'agir en majorité.

**Michel Brunet université de Montréal**

## COURRIER MINISTÉRIEL

### Opposition au nouveau centre-ville que l'on veut dicter à Ste-Foy

*Lettre au ministre Alain Marcoux des Affaires municipales*

La population de Saint-Denis, à Sainte-Foy, est très inquiète, menacée qu'elle est de voir se détériorer la qualité de vie de son milieu. Le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec a désigné tout son quartier "centre structurant" lequel s'étendrait des rues Sasseville et Lapointe à la route du Vallon jusqu'au chemin des Quatre-Bourgeois, puis de la route de l'Eglise au boulevard Hochelaga avec une pointe vers le boulevard Henri-IV. Les édifices dans ce secteur n'auront aucune limite de hauteur.

Dans les années 1976-1977, notre population s'était prononcée massivement contre l'envahissement de son quartier par les édifices commerciaux. La ville de Sainte-Foy a alors mis sur pied un comité d'étude sur l'aménagement du centre-ville, comité constitué de citoyens, de fonctionnaires et de gens d'affaires dont les conclusions ont été de limiter le centre-ville au quadrilatère formé par le boulevard Laurier, la route du Vallon, le boulevard Hochelaga et la route de l'Eglise. Le conseil municipal de Sainte-Foy a alors entériné ces recommandations.

En 1981, lors d'une séance de consultation de la CUQ sur le schéma d'aménagement, nous avons informé les commissaires de ces limites et les avons priés

de les respecter, ce qu'ils firent dans la première version de leur document. Ce n'est que suite aux pressions des élus de Sainte-Foy que le "centre structurant" a englobé tout notre quartier.

Après la publication du schéma d'aménagement de la CUQ, plus de 500 citoyens concernés ont signé une pétition enjoignant la ville de Sainte-Foy et la CUQ de respecter leurs exigences.

Devant l'immobilité de ces deux corps politiques, des conseillers sensibles à cette question ont convoqué une assemblée spéciale du conseil municipal de Sainte-Foy. C'est la mesure que prévoit la loi pour qu'une municipalité demande au ministre de sortir certains terrains du "centre structurant". A deux reprises, l'assemblée spéciale n'a pu avoir lieu faute de quorum, neuf conseillers du parti au pouvoir ne s'étant pas présentés.

Nous vous demandons, Monsieur le ministre, que le "centre structurant" de Sainte-Foy soit limité au quadrilatère formé par le boulevard Laurier, la route du Vallon, le boulevard Hochelaga et la route de l'Eglise conformément au vœu exprimé par les résidents du quartier dans le Rapport consultatif sur l'aménagement du centre-ville.

**Simonne L'Heureux-Blouin, Sainte-Foy**

### Taxes impitoyables pour les moins nantis

*(Lettre au ministre des Finances Yves Duhaime, à son patron René Lévesque et à tous les députés qui oseront voter pour le budget présenté le 23 avril 1985)*

Bravo! Quel beau budget! D'ici un an ou deux, vous allez régler tous mes problèmes financiers. Mais vous avez oublié deux choses: vous n'avez pas pensé à porter à votre budget de dépenses l'achat de terrains vagues et vous avez aussi oublié, au chapitre des subventions, celles à l'industrie spécialisée dans la fabrication de toile pour tentes.

Les terrains seront nécessaires d'ici la fin de l'année d'imposition 1985 et les tentes aussi. Vous devez commencer dès aujourd'hui l'aménagement de parcs à bestiaux / humains, style éthiopien ou thaïlandais, afin de parquer tous les bénéficiaires du supposé bien-être social et les petits salariés, que vous mettez si allègrement à la porte de leurs logements, déjà trop lourds à assumer chaque mois. En augmentant sensiblement tout ce qui touche le prix du loyer que nous payons, vous permettez à vos propriétaires de nous faire subir, en plus de l'augmentation automatique au renouvellement des baux, une charge supplémentaire (votre taxe sur les assurances), sans qu'un seul sou noir de ses poches à lui ne soit entamé.

De grâce, messieurs, faites appel à mes services, afin que je vous vende mes idées et que je sois capable de payer votre 9 pour 100 de taxe sur ma petite assurance-vie de \$3,000 (prise

dans le temps où j'étais jeune et avait encore l'impression d'être quelqu'un); sur l'assurance feulvol-responsabilité que je m'oblige à payer chaque année, afin de garder le peu que j'ai et qui a été acheté avant que je sois réduite à l'assistance sociale, car dans votre société, le voleur, le violeur et le pyromane courent les rues.

A bien y penser, messieurs, j'aimerais mieux être une vraie vache à lait, plutôt qu'une inutile vache à taxes. Oh oui! être une belle vache canadienne, dans une belle étable, appartenant à un gentil couple de producteurs laitiers pour qui je vaudrais mon pesant d'or. Tous les jours, j'aurais droit à quelques tapes affectueuses sur la croupe; à du foin odorant et à une bonne ration de savoureuse moulée; à une maison chaude en hiver et à de beaux prés verts en été; tous les ans, je serais accouplée par un champion magnifique, avec l'assurance (non taxée) que mes propriétaires prendront soin de mon précieux rejeton; et, en plus de tout cela, j'aurais le sentiment, deux fois par jour, d'être utile. (...)

Mais je me réjouis quand même d'une chose, vous n'avez pas encore taxé mon droit de vote, et celui-ci, je l'exercerai à vos dépens, afin que vous puissiez, au plus tôt, réintégrer vos emplois de payeurs d'impôts et de taxes, car, sans aucun doute, le chèque de bien-être social ne saurait vous convenir.

**Claire M. LaPage Québec**

## TAXER L'ARBRE

### Une décision néfaste pour la qualité de vie

Tout récemment, le ministre des Finances, M. Yves Duhaime, dévoilait au public le nouveau budget du gouvernement péquiste. Ce document contenait entre autres une foule de mesures visant à augmenter les revenus du gouvernement; parmi ces actions, on note la création d'une taxe sur la vente des arbres, des arbustes et des plantes d'ornement. Cette taxe engendrera des effets négatifs dans le secteur horticole et pour les espaces verts en général; nous avons jugé utile de réagir à cette démarche du gouvernement.

Les municipalités et les organismes publics ou privés qui avaient prévu des budgets pour la plantation d'arbres en 1985 devront désormais payer 9 pour 100 de plus sur les achats d'arbres; mais, il est permis de croire que ces budgets ne seront pas augmentés dans l'immédiat d'un pourcentage équivalent pour contrebalancer cette surcharge péculaire. On peut donc conclure qu'il se plantera environ 9 pour 100 moins d'arbres d'ornement en 1985 au Québec. Les répercussions économiques sont

énormes: les centres jardins, pépinières et autres, vont diminuer leur vente; les compagnies (arboriculteurs, paysagistes) dont la survie dépend grandement de la plantation d'arbres vont mettre en terre 9 pour 100 moins d'arbres et, finalement, il est à craindre que certains organismes achèteront désormais leurs arbres en Ontario où la taxe de vente n'existe pas.

Cette attitude du gouvernement n'est certes pas une mesure visant à stimuler l'économie et à créer des emplois dans un domaine (horticulture) en pleine croissance et qui commençait à voir le jour.

De nombreuses personnes, organismes et ministères se sont impliqués au cours des dernières années pour faire connaître les bienfaits de l'arbre urbain et afin d'inciter les gens à planter des arbres autour des maisons et des édifices publics. Cependant, ces efforts sont en partie annihilés par l'adoption de la taxe de vente sur les arbres. Le fait de taxer un bien de luxe (alcool, tabac, etc.) pour augmenter les revenus de l'Etat est une démarche très ac-



ceptable; mais l'arbre n'est pas un bien de luxe; sa présence en

ville demeure essentielle car il représente le trait d'union entre

le monde urbanisé et un environnement naturel.

Imaginons la colline parlementaire ou la Grande-Allée sans ses ormes et nous comprendrions que l'arbrurbain exerce un rôle social qui fait plus que combler les déficits du gouvernement.

Les revenus supplémentaires engendrés par cette taxe devraient, à notre avis, être remis au ministère de l'Environnement qui tente de protéger et de conserver l'arbre urbain, ou encore être versés sous forme de subvention aux municipalités afin de les encourager à planter des arbres. De cette façon, cette taxe contribuerait indirectement à stimuler l'économie dans le domaine horticole. L'annonce de la création de la taxe de vente a engendré un réel mécontentement chez les gens qui évoluent en horticulture et au niveau de toute la population.

Les stratèges du gouvernement devraient se rappeler que les arbres ne votent peut-être pas, mais les gens qui en vivent et qui apprécient leur présence ont ce privilège...

**Gaston Déry Ingénieur forestier Québec**

# VILLE DE BEAUPORT

## AVIS PUBLIC

Aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité et aux locataires inscrits à l'annexe à la liste électorale à l'égard d'un immeuble situé dans la zone 243-M-61, illustrée au croquis ci-dessous:

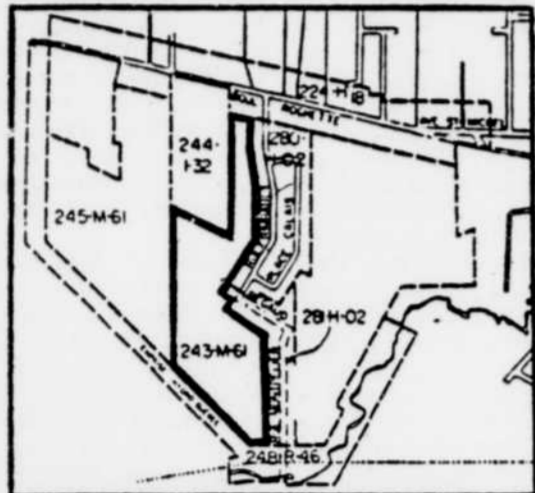
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1. Que, lors d'une assemblée tenue le 10 avril 1985, le conseil municipal de la Ville de Beauport a adopté le règlement numéro 85-578 amendant le plan de zonage du règlement d'urbanisme numéro 77-080 de manière à créer à partir de la zone 243-M-61, les zones 282-H-02, 283-H-03, 284-H-17 et 285-H-02, dans le but d'autoriser dans les zones 282-H-02 et 285-H-02 les habitations des groupes I et II (habitations unifamiliales isolées et jumelées, bifamiliales et trifamiliales isolées); dans la zone 283-H-03 les habitations des groupes I, II et III (habitations unifamiliales isolées et jumelées, bifamiliales et trifamiliales et multifamiliales isolées et jumelées); dans la zone 284-H-17 les habitations des groupes I, II et III les commerces des groupes I et II (d'accommodation, de quartier et de région) et les industries du groupe I (associables au commerce de détail).

La zone 243-M-61 est délimitée comme suit et selon le croquis ci-dessous:

### ZONE 243-M-61:

- Au nord: par la limite des concessions Saint-Joseph et Saint-Michel par une bande de terrain, de 200 pieds de profondeur, riveraine au boulevard Rochette (parties lots 887 et 888) et par la limite arrière des emplacements riverains à la rue Régaud (côté sud);
- A l'est: par la limite arrière des emplacements riverains à la rue Rimbaud (côté ouest) et à la rue Montpellier (côté sud);
- Au sud: par le corridor de transport de l'Hydro-Québec;
- A l'ouest: par l'axe projeté Saint-David et par la limite commune des lots 888-P et 889-P.



2. Que les propriétaires et les locataires parmi ceux ci-dessus visés, qui sont majeurs et citoyens canadiens, à la date du 10 avril 1985, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai prescrit, aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi sur les cités et villes, peuvent demander que le règlement numéro 85-578 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 à 396 inclus de la même loi.
3. Que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 à 384 inclus de la Loi sur les cités et villes et aux fins de laquelle procédure, les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf (9) heures à dix-neuf (19) heures, les 13 et 14 mai 1985, au bureau de la municipalité au 577, avenue Royale, Beauport.
4. Que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement numéro 85-578 fasse l'objet d'un scrutin est de deux (2) et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Que toute personne, habile à voter sur ce règlement, peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.
6. Que le soussigné fera lecture du certificat requis par la loi, donnant le résultat du registre, le 14 mai 1985, à dix-neuf (19) heures, dans la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville situé au 577, avenue Royale, Beauport. Donné à Beauport, ce sixième jour du mois de mai mil neuf cent quatre-vingt cinq.

Le Greffier de la Ville  
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.

## AVIS PUBLIC

Aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité et aux locataires inscrits à l'annexe à la liste électorale à l'égard d'un immeuble situé dans les zones 608-H-02, 636-H-17 et 673-C-22, illustrées au croquis ci-dessous:

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1. Que, lors d'une assemblée tenue le 10 avril 1985, le conseil municipal de la Ville de Beauport a adopté le règlement numéro 85-579 amendant le plan de zonage du règlement d'urbanisme numéro 77-080 de manière à agrandir les zones 608-H-02 et 636-H-17 à même la zone 673-C-22, dans le but d'autoriser sur les lots 237-137-2 et 237-201-2 les habitations des groupes I et II (unifamiliales isolées et jumelées et bifamiliales et trifamiliales isolées) et sur les lots 237-137-1 et 237-201-1 les habitations des groupes I, II et III (unifamiliales et bifamiliales isolées, jumelées et trifamiliales et multifamiliales isolées et jumelées) les commerces des groupes I et II (d'accommodation, de quartier et de région) et des industries du groupe I (associable au commerce de détail). Les zones 608-H-02, 636-H-17 et 673-C-22 sont délimitées comme suit et selon le croquis ci-dessous:

### ZONE 608-H-02:

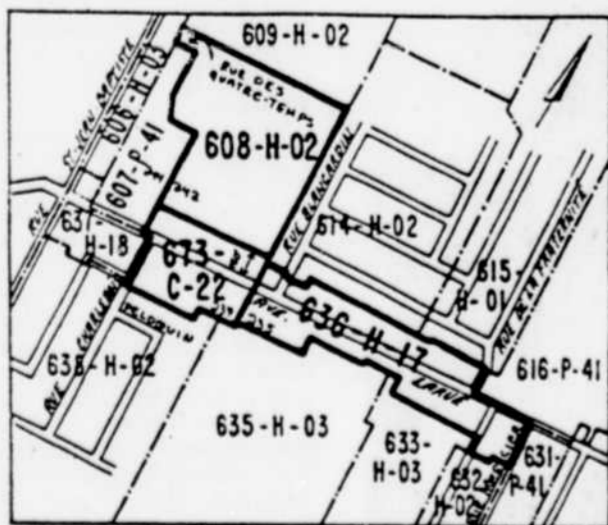
- Au nord: par une ligne traversant d'est en ouest les lots 239 à 249 et localisée à une distance de 1,100 pieds de l'avenue Larue;
- A l'est: par la limite arrière des emplacements riverains à la rue Blancardin (côté ouest);
- Au sud: par une bande de terrain, d'une profondeur de 150 pieds riveraine à l'avenue Larue, par la limite arrière du lot 247-27 (arène Gilles-Tremblay) et par la rue des Quatre-Temps;
- A l'ouest: par la limite commune des lots 242-P et 244-P et par la limite est du lot 249-25-2 (Témoins de Jéhovah).

### ZONE 636-H-17:

- Au nord: par la limite arrière des emplacements riverains à l'avenue Larue (côté nord) et par l'avenue Larue;
- A l'est: par la rue Mercier;
- Au sud: par la ligne latérale des lots 153-41, 170-36, 171-32, 193-19, 193-8 et 228-1 (côté sud) et par la limite arrière des lots riverains à l'avenue Larue (côté sud);
- A l'ouest: par la limite commune des lots 235-P et 237-P.

### ZONE 673-C-22:

- Au nord: par une bande de terrain, de 150 pieds de profondeur, riveraine à l'avenue Larue (côté nord);
- A l'est: par la limite commune des lots 235-P et 237-P;
- Au sud: par la limite arrière des emplacements riverains à la rue Pélouquin (côté nord) et par une bande de terrain, de 210 pieds de profondeur, riveraine à l'avenue Larue (lot 237-P);
- A l'ouest: par la rue Charlebois et par la limite commune des lots 242 et 244-P.



2. Que les propriétaires et les locataires parmi ceux ci-dessus visés, qui sont majeurs et citoyens canadiens, à la date du 10 avril 1985, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai prescrit, aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi sur les cités et villes, peuvent demander que le règlement numéro 85-579 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 à 396 inclus de la même loi.
3. Que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 à 384 inclus de la Loi sur les cités et villes et aux fins de laquelle procédure, les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf (9) heures à dix-neuf (19) heures, les 13 et 14 mai 1985, au bureau de la municipalité au 577, avenue Royale, Beauport.

Le Greffier de la Ville  
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.

## AVIS PUBLIC

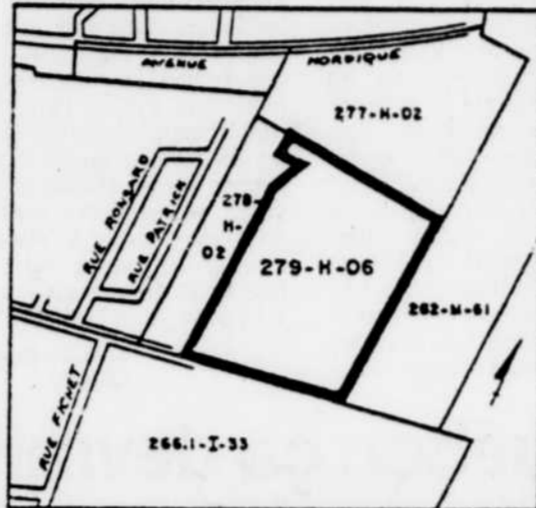
Aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité et aux locataires inscrits à l'annexe à la liste électorale à l'égard d'un immeuble situé dans la zone 279-H-06, illustrée au croquis ci-dessous:

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1. Que, lors d'une assemblée tenue le 10 avril 1985, le conseil municipal de la Ville de Beauport a adopté le règlement numéro 85-580 amendant le plan de zonage du règlement d'urbanisme numéro 77-080 visant à créer une nouvelle zone 287-H-02 à même une partie de la zone 279-H-06. Les usages autorisés dans la zone 287-H-02 seront les habitations des groupes I et II (unifamiliales isolées et jumelées, bifamiliales isolées et trifamiliales isolées). La zone 279-H-06 est délimitée comme suit et selon le croquis ci-dessous:

### ZONE 279-H-06:

- Au nord: par la rue Borée;
- A l'est: par la ligne séparatrice des lots 490-P et 491-P;
- Au sud: par la rue Arduin (prolongement projeté);
- A l'ouest: par une ligne traversant, du sud vers le nord, le lot 540-P et par la limite ouest du lot 1592-1.



2. Que les propriétaires et les locataires parmi ceux ci-dessus visés, qui sont majeurs et citoyens canadiens, à la date du 10 avril 1985, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai prescrit, aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi sur les cités et villes, peuvent demander que le règlement numéro 85-580 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 à 396 inclus de la même loi.
3. Que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 à 384 inclus de la Loi sur les cités et villes et aux fins de laquelle procédure, les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf (9) heures à dix-neuf (19) heures, les 13 et 14 mai 1985, au bureau de la municipalité au 577, avenue Royale, Beauport.
4. Que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement numéro 85-580 fasse l'objet d'un scrutin est de vingt-deux (22) et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Que toute personne, habile à voter sur ce règlement, peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.
6. Que le soussigné fera lecture du certificat requis par la loi, donnant le résultat du registre, le 14 mai 1985, à dix-neuf (19) heures, dans la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville situé au 577, avenue Royale, Beauport. Donné à Beauport, ce sixième jour du mois de mai mil neuf cent quatre-vingt cinq.

Le Greffier de la Ville  
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.

## AVIS PUBLIC

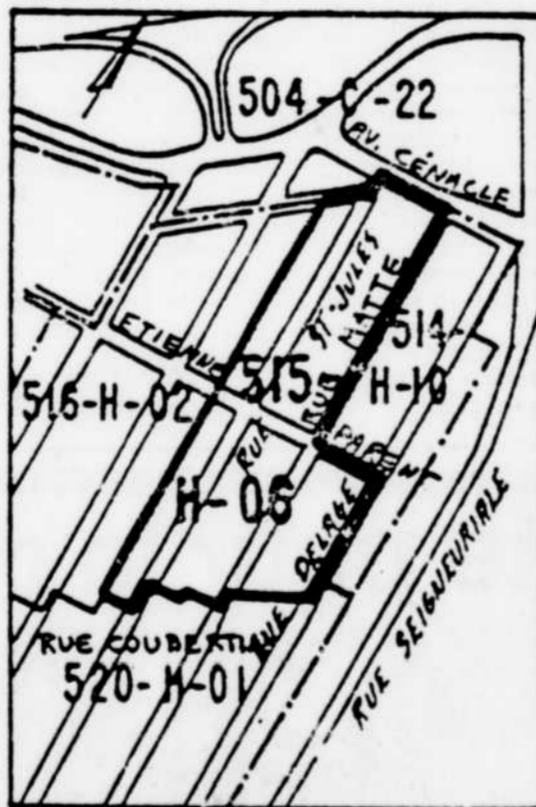
Aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité et aux locataires inscrits à l'annexe à la liste électorale à l'égard d'un immeuble situé dans la zone 515-H-06, illustrée au croquis ci-dessous:

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1. Que, lors d'une assemblée tenue le 10 avril 1985, le conseil municipal de la Ville de Beauport a adopté le règlement numéro 77-080 de manière à créer la zone 598-H-03 à même une partie de la zone 515-H-06, dans le but d'autoriser les habitations des groupes I, II et III (unifamiliales et bifamiliales isolées, jumelées et trifamiliales et multifamiliales isolées (maximum 4 logements) et jumelées) de part et d'autre de la rue Saint-Jules. La zone 515-H-06 est délimitée comme suit et selon le croquis ci-dessous:

### ZONE 515-H-06:

- Au nord: par l'avenue du Cénacle et de la rue Etienne-Parent;
- A l'est: par les rues Matte et Delage;
- Au sud: par la limite arrière des emplacements riverains à la rue Coubertin (côté nord);
- A l'ouest: par la limite arrière des emplacements riverains à la rue Saint-Jules (côté ouest).



2. Que les propriétaires et les locataires parmi ceux ci-dessus visés, qui sont majeurs et citoyens canadiens, à la date du 10 avril 1985, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai prescrit, aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi sur les cités et villes, peuvent demander que le règlement numéro 85-581 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 à 396 inclus de la même loi.
3. Que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 à 384 inclus de la Loi sur les cités et villes et aux fins de laquelle procédure, les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf (9) heures à dix-neuf (19) heures, les 13 et 14 mai 1985, au bureau de la municipalité au 577, avenue Royale, Beauport.
4. Que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement numéro 85-581 fasse l'objet d'un scrutin est de dix-sept (17) et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Que toute personne, habile à voter sur ce règlement, peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.
6. Que le soussigné fera lecture du certificat requis par la loi, donnant le résultat du registre, le 14 mai 1985, à dix-neuf (19) heures, dans la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville situé au 577, avenue Royale, Beauport. Donné à Beauport, ce sixième jour du mois de mai mil neuf cent quatre-vingt cinq.

Le Greffier de la Ville  
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.

## AVIS PUBLIC

Aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité et

aux locataires inscrits à l'annexe à la liste électorale à l'égard d'un immeuble situé dans les zones 545-H-04 et 546-H-18, illustrées au croquis ci-dessous:

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1. Que, lors d'une assemblée tenue le 10 avril 1985, le conseil municipal de la Ville de Beauport a adopté le règlement numéro 85-582 amendant le plan de zonage du règlement d'urbanisme numéro 77-080 visant à retrancher les lots 539-2, 542-2 et 543-6-P de la zone 545-H-04 de manière à les inclure dans la zone 546-H-18. Les usages autorisés seront les habitations des groupes I, II, III et IV (tous types d'habitations à l'exclusion des maisons mobiles et chalets), les commerces des groupes I et II (d'accommodation, de quartier et de région) et les industries du groupe I (associables au commerce de détail). Ce règlement vise également à corriger la limite commune des zones 545-H-04 et 546-H-18 afin de tenir compte du découpage des unités d'évaluation des propriétés en bordure de la rue du Temple et de l'avenue Royale. Les zones 545-H-04 et 546-H-18 sont délimitées comme suit et selon le croquis ci-dessous:

### ZONE 545-H-04:

- Au nord: par la ligne arrière des lots riverains à l'avenue des Cascades et par la ligne latérale ou arrière des lots 550-P, 542-P, 542-A-2, 539-11, 536-12, 533-P, 526-P, 517-2, 517-8-P, 509-1 et 533-P;

### A l'est:

- par la rue Delage, par la ligne latérale du lot 550-P, par les rues Seigneurielle, Place Orléans et du Temple, par la ligne séparatrice des lots 509-2 et 508-P et par la ligne arrière des lots 1578, 1577, 518-P et 1523;

### Au sud:

- par la ligne arrière des lots riverains à l'avenue Royale (côté nord) et par la ligne latérale ou arrière des lots 551-P, 556-P et 562-A-4;

### A l'ouest:

- par la rue Saint-Jules et par la ligne arrière du lot 565-77.

### ZONE 546-H-18:

- Au nord: par la ligne arrière des lots riverains à l'avenue Royale (côté nord) et par la ligne latérale ou arrière des lots 551-P, 556-P et 562-A-4;

### A l'est:

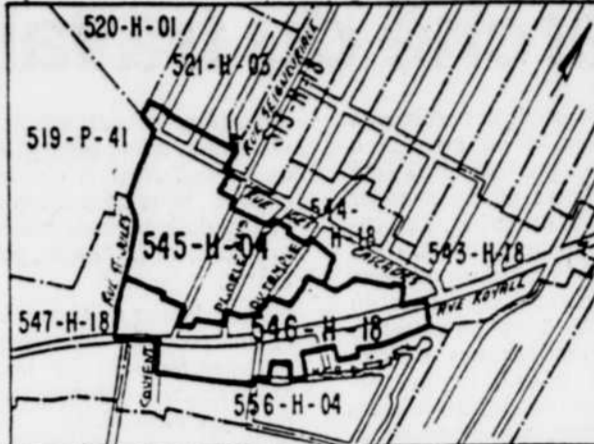
- par la ligne latérale des lots 492-3 et 478-3 (ligne est);

### Au sud:

- par la ligne arrière des lots riverains à l'avenue Royale (côté sud), par l'avenue Mgr-Déziel et par l'avenue Royale;

### A l'ouest:

- par les rues du Couvent et Saint-Jules.



2. Que les propriétaires et les locataires parmi ceux ci-dessus visés, qui sont majeurs et citoyens canadiens, à la date du 10 avril 1985, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai prescrit, aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi sur les cités et villes, peuvent demander que le règlement numéro 85-582 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 à 396 inclus de la même loi.
3. Que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 à 384 inclus de la Loi sur les cités et villes et aux fins de laquelle procédure, les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf (9) heures à dix-neuf (19) heures, les 13 et 14 mai 1985, au bureau de la municipalité au 577, avenue Royale, Beauport.
4. Que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement numéro 85-582 fasse l'objet d'un scrutin est de quarante-sept (47) et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Que toute personne, habile à voter sur ce règlement, peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.
6. Que le soussigné fera lecture du certificat requis par la loi, donnant le résultat du registre, le 14 mai 1985, à dix-neuf (19) heures, dans la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville situé au 577, avenue Royale, Beauport. Donné à Beauport, ce sixième jour du mois de mai mil neuf cent quatre-vingt cinq.

Le Greffier de la Ville  
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.

## AVIS PUBLIC

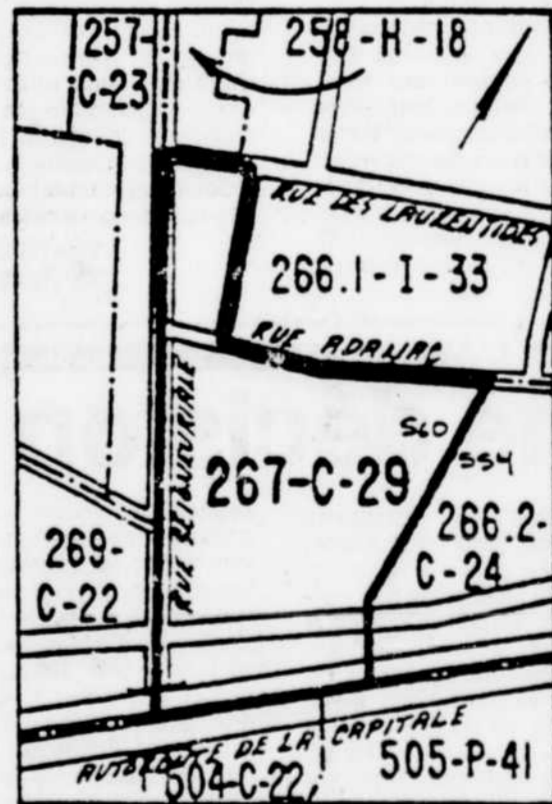
Aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité et aux locataires inscrits à l'annexe à la liste électorale à l'égard d'un immeuble situé dans la zone 267-C-29, illustrée au croquis ci-dessous:

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné:

1. Que, lors d'une assemblée tenue le 10 avril 1985, le conseil municipal de la Ville de Beauport a adopté le règlement numéro 85-583 amendant le plan de zonage du règlement d'urbanisme numéro 77-080 visant à créer les zones 267-C-24 et 286-H-18 à même la zone 267-C-29 et à assujettir la nouvelle zone 267-C-24 à des normes spéciales (chapitre 19 du règlement d'urbanisme 77-080) concernant certains usages prohibés et l'entreposage dans la cour avant. Les usages autorisés pour la zone 286-H-18 seront les habitations des groupes I, II, III et IV (tous types d'habitations à l'exclusion des maisons mobiles et chalets), les commerces des groupes I et II (d'accommodation, de quartier et de région) et les industries du groupe I (associables au commerce de détail). Pour la zone 267-C-24, les usages autorisés seront les commerces des groupes II et III (de quartier, de région et à contraintes moyennes, à l'exclusion des grossistes en produits agricoles, en métaux et produits métalliques et en sciage et matériaux de construction) et les industries du groupe I (associables au commerce de détail). Pour certains usages du groupe commerce III autorisés dans la zone 267-C-24 (détailants de véhicules moteurs), l'entreposage dans la cour avant sera permis. La zone 267-C-29 est délimitée comme suit et selon le croquis ci-dessous:

### ZONE 267-C-29:

- Au nord: par les rues des Laurentides et Adanac;
- A l'est: par la ligne séparatrice des lots 560-P et 554-P;
- Au sud: par l'autoroute de la Capitale;
- A l'ouest: par la rue Seigneurielle.



2. Que les propriétaires et les locataires parmi ceux ci-dessus visés, qui sont majeurs et citoyens canadiens, à la date du 10 avril 1985, s'il s'agit de personnes physiques ou qui auront satisfait dans le délai prescrit, aux exigences du paragraphe 3 de l'article 385 de la Loi sur les cités et villes, peuvent demander que le règlement numéro 85-583 fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 385 à 396 inclus de la même loi.
3. Que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 370 à 384 inclus de la Loi sur les cités et villes et aux fins de laquelle procédure, les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf (9) heures à dix-neuf (19) heures, les 15 et 16 mai 1985, au bureau de la municipalité au 577, avenue Royale, Beauport.
4. Que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement numéro 85-583 fasse l'objet d'un scrutin est de onze (11) et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
5. Que toute personne, habile à voter sur ce règlement, peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement.
6. Que le soussigné fera lecture du certificat requis par la loi, donnant le résultat du registre, le 16 mai 1985, à dix-neuf (19) heures, dans la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville situé au 577, avenue Royale, Beauport. Donné à Beauport, ce sixième jour du mois de mai mil neuf cent quatre-vingt cinq.

Le Greffier de la Ville  
JACQUES SIMONEAU, o.m.a.

## Cancer du sein

# Trop de femmes tardent à se faire examiner

◆ OTTAWA (d'après CP) — Des chercheurs de l'université Laval de Québec, qui font une étude sur le cancer du sein découvrent qu'un nombre étonnamment élevé de femmes ne se font pas examiner avant d'avoir des tumeurs de la grosseur d'une balle de golf.



En dépit d'efforts intensifs pour enseigner aux femmes l'auto-examen des seins, les Canadiennes hésitent encore grandement à le faire.

## L'ostéoporose a des proportions épidémiques chez les gens âgés

◆ VANCOUVER (PC) — Les spécialistes de la santé et les nutritionnistes estiment que l'ostéoporose prend des dimensions épidémiques dans la population âgée, et plus particulièrement chez les femmes.

Le quart des femmes de plus de 65 ans souffrirait de cette maladie qui se traduit par une diminution progressive de la masse osseuse. Cette carence en calcium affaiblit la structure des os, sur lesquels apparaissent de minuscules alvéoles dont la texture s'apparente à celle d'un nid d'abeilles.

L'ostéoporose cause fréquemment des fractures, notamment au niveau des hanches, des pertes de poids et des douleurs au dos et aux épaules. Les recherches des dernières années démontrent que la maladie peut commencer à se développer 25 ou 30 ans avant l'apparition des symptômes.

Les spécialistes croient que la principale cause de l'ostéoporose est attribuable à un régime alimentaire faible en calcium. Les facteurs héréditaires, raciaux, l'inactivité et la carence en oestrogène due à la ménopause sont aussi responsables de cette maladie. Le risque de la contracter s'accroît chez les personnes qui consomment de fortes doses de caféine, d'alcool et de tabac.

### Les opinions divergent

L'organisme produit des cellules osseuses jusqu'à environ 35 ans; il est donc crucial, surtout pour les femmes, de consommer suffisamment de calcium, aussi bien pendant qu'après la période de formation des os. Les opinions divergent toutefois quant aux quantités et à la forme sous laquelle le calcium doit être absorbé.

Le gouvernement recommande des doses quotidiennes établies en fonction de l'âge et allant jusqu'à 800 milligrammes. Mais certains nutritionnistes pensent que le dosage devrait être plus élevé et qu'il pourrait atteindre 1.500 milligrammes par jour chez les femmes en période de post-ménopause.

Beverly Grace, une nutritionniste travaillant auprès des personnes âgées, à Vancouver, estime pour sa part qu'une telle quantité n'est pas nécessaire et que 800 à 1.000 milligrammes s'avèrent suffisants pour la plupart des femmes. Mme Grace favorise la "modération" et souligne qu'il subsiste encore beaucoup d'inconnues au sujet du métabolisme du calcium.

"Il est prouvé que l'organisme s'adapte à une moindre consommation de calcium en l'absorbant de façon plus efficace, dit-elle. Il n'en demeure pas moins que toute personne qui reçoit moins de 600 milligrammes de calcium par jour s'expose davantage au risque de souffrir d'ostéoporose."

Ces résultats préliminaires tirés de dossiers médicaux d'environ 800 femmes souffrant du cancer du sein dans dix hôpitaux de la région de Québec démontrent qu'entre 10 et 14 pour 100 des patientes n'avaient pas été l'objet d'examen avant que leurs tumeurs aient atteint quatre centimètres ou plus.

Le Dr Jacques Brisson, un membre du comité d'étude, a déclaré lors d'une interview téléphonique, que la présence de tumeurs d'une telle grosseur remontait à longtemps et aurait pu être repérée par la femme ou son médecin lors d'un examen de routine des seins.

Les données n'ont pas été analysées plus avant pour trouver quels sont les facteurs qui ont contribué aux retards dans la détection et le traitement du cancer. Mais selon le Dr Brisson, plusieurs des femmes ont soit négligé de s'examiner elles-mêmes de façon périodique ou soit retardé de voir un médecin une fois qu'elles ont découvert une bosse.

L'étude de l'université Laval porte sur un total de 1.000 personnes atteintes du cancer du sein sur une période de deux ans et cherche à savoir comment la façon de vivre d'une patiente, dont le poids, l'alimentation et l'histoire familiale, peut affecter la progression de la maladie.

Même s'il est trop tôt pour tirer des conclusions, le Dr Brisson affirme qu'il est clair que plusieurs femmes de la région ne se font pas d'auto-examen des seins parce qu'elles ne savent pas comment faire ou que la peur les en empêche.

Charlotte Turnbull, coordonnatrice d'une étude nationale sur le cancer du sein dirigée par l'Institut national du cancer du Canada, a signalé là-dessus qu'en dépit d'efforts intensifs pour enseigner aux femmes l'auto-examen des seins, les Canadiennes hésitent encore grandement à le faire.

Elle a rapporté qu'un nombre "étonnant" de femmes qui vivent avec des tumeurs aux seins facilement repérables se présentent aux cliniques établies dans 11 villes dans le cadre de l'étude menée au coût de \$15 millions.

L'Institut canadien fait porter son étude sur quelque 78.000 femmes, âgées de 40 à 50 ans, pour établir les effets de la mammographie ou radiographie des seins, comme moyen de détection hâtif.

Le cancer du sein se manifeste chez 9.000 Canadiennes environ chaque année, et une sur douze en seront effectivement atteintes.

CE SOIR 19H 30

À RADIO-QUÉBEC

MARC LEPAGE

un auteur-compositeur-interprète de chez-nous. Choisissez Radio-Québec c'est la clé d'un bon spectacle.

Une signature régionale

Radio Québec  
REGION DE QUÉBEC  
canal 15 câble 8



## IL FAUT DÉJÀ PENSER À L'HIVER PROCHAIN!

### APPEL D'OFFRES DE SERVICES DÉNEIGEMENT DES ROUTES

Afin de faire exécuter des travaux d'entretien des chemins, quais et aéroports durant l'hiver, le ministère des Transports du Québec fait appel aux corporations municipales et aux firmes privées.

#### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Seules seront considérées les offres des corporations municipales et les firmes privées:

1. Sises au Québec, dans le cas des corporations municipales; à la fois sises au Québec et y ayant leur principale place d'affaires, dans le cas des firmes privées;
2. localisées à l'intérieur ou à proximité du secteur à entretenir;
3. propriétaires du matériel requis pour effectuer les travaux d'entretien d'hiver et détentrices à leur nom d'un certificat d'immatriculation de la Régie de l'Assurance automobile du Québec pour chaque véhicule;
4. disposées à accepter un contrat au prix établi par le ministère des Transports.

#### MODALITÉ D'INSCRIPTION

Si vous répondez à ces critères d'admissibilité, vous pouvez offrir vos services en remplissant la formule officielle d'inscription disponible au bureau de district du ministère des Transports, le plus proche. Contrairement aux années antérieures, la formule d'inscription et les documents afférents ne seront pas transmis aux entrepreneurs.

Le ministère des Transports n'est tenu d'accepter aucune des offres de services retenues.

#### DÉLAI D'INSCRIPTION

Les offres de services doivent être expédiées au plus tard le 7 juin 1985 à:

Service de l'entretien d'hiver  
Ministère des Transports  
Place Hauteville  
700, boul. Saint-Cyrille est, 25<sup>e</sup>  
Québec (Québec) G1R 5H1

Transports Québec

Québec

Davantage à votre portée

# LA RÉGIE DU LOGEMENT

est maintenant à votre disposition à sa nouvelle adresse:

## PLACE DE LA JUSTICE

300, boulevard Jean-Lesage

Téléphone:

### 643-BAIL

Gouvernement du Québec  
Régie du logement

Québec

# OÙ ALLER À QUÉBEC ...ET DANS NOS RÉGIONS



**CINÉMA**

LA BOITE A FILMS (1944, 3e avenue, Limoilou, 524-3144). L'argent (2) 19h30. Tous. Adm. \$3.25; \$2. âge d'or et moins de 14 ans, pour chaque film.

CANADIEN (Place Laurier, 656-9922) Au nord le paradis (3) 18h30, 21h. G. Adm. \$5.; \$4.50 pour les 14-17 ans.

CANARDIERE (Galerias Canardière, 661-8575). Les ripoux (4) 19h10. Le bal (2) 21h10. Tous. Adm. \$5.; \$4.50 14-17 ans; \$2.50 moins de 14 ans. Pour chaque film.

CARTIER (1019 rue Cartier, 525-9340) Le jumeau (5) 19h. Tous. De Mao à Mozart (3) 21h30. Tous. Adm. \$3.25; \$2. moins de 14 ans et âge d'or. Pour chaque film.

GALERIES DE LA CAPITALE (5401 des Galeries, 628-2455). Salle 1: Les spécialistes (-) 19h, 21h30, 14 ans. Salle 2: La revanche de Porky (-) 19h15, 21h15, 18 ans. Salle 3: 2010 (4) 18h45, 21h. G. Salle 4: La déchirure (3) 18h15, 20h50, 14 ans. Adm. \$5.; \$4.50 14-17 ans; \$2.50 moins de 14 ans. Pour chaque salle.

LIDO (Lévis 837-8234). Amadéus (2) 19h30. Adm. \$4.50; \$3. étud. 14-20 ans; \$1.50 âge d'or.

MIDI-MINUIT (252 rue Saint-Joseph est, 522-2828) Pucelle en extase (-) 13h35, 16h15, 18h55, 21h40.

Feu de passion (-) 14h55, 17h40, 20h20, 18 ans. Adm. \$4.50.

ODEON (coin du Pont et boul. Charest, 529-9745) Dauphin: Amadéus (2) 14h15, 17h15, 20h15. G. Frontenac: 1. Desesperately seeking Susan (4) 13h05, 15h05, 17h05, 19h15, 21h15. G. Frontenac 2: Dune (3) version française. 13h30, 16h15, 19h, 21h30. Adm. \$5.; \$4.50 14-17 ans; \$2.50 moins de 14 ans et âge d'or pour chaque salle.

PARIS (Place d'Youville, 694-8891). Salle 1: Le fil de Beverley Hills (4) 14h, 16h20, 18h45, 21h10. Ce film est précédé d'un court sujet à 13h30, 15h55, 18h20, 20h45. G. Salle 2: L'arbalète (5) 13h, 16h15, 19h35. Cannibal Ferox (7) 14h35, 17h55, 21h20, 18 ans. Salle 3: Falling in love (4) version française. 13h, 15h, 17h05, 19h10, 21h20. G. Adm. \$5.; \$3. âge d'or pour chaque salle.

PLACE QUEBEC (525-4524). Salle 1: Paris Texas (2) Version originale avec s.t. français. 18h25, 21h. Tous. Salle 2: Moving violation (-) Sem. 19h35, 21h30, 14 ans. Adm. \$5.; \$4.50 14-17 ans pour chaque salle.

SAINTE-FOY (Place Sainte-Foy, 656-9592) Salle 1: L'avenir d'Emilie (3) 13h, 15h, 17h, 19h, 21h. G. Salle 2: L'Amérique interdite (-) 12h55, 14h35, 16h15, 17h50, 19h35, 21h20, 18 ans. Salle 3: Pucelle en extase (-) et

Gourmande de plaisir (-) dès 13h05, 18 ans. Adm. \$5.; \$4.50 14-17 ans; \$2.50 moins de 14 ans. Pour chaque salle.

CINE-PARCS. L'ouverture des ciné-parcs se fait à 15h et la projection à la brunante. L'admission est de \$5; gratuit pour les enfants. BEAUPORT (687-5362) Écran 1: A la poursuite du diamant vert (4) et Deux oiseaux rares (6) G. Écran 2: L'toffe des héros (3) et Les fesses à l'air (5) G. Écran 3: Escroc, macho et pigolo (5) et Appelez-moi Bruce (-) G.

don, 57 rue Sainte-Anne-Lundis et mardis 6 et 7 mai ainsi que les 13 et 14 mai: le trio de Marc Bélanger avec invitée Line Beaubien, vocal.

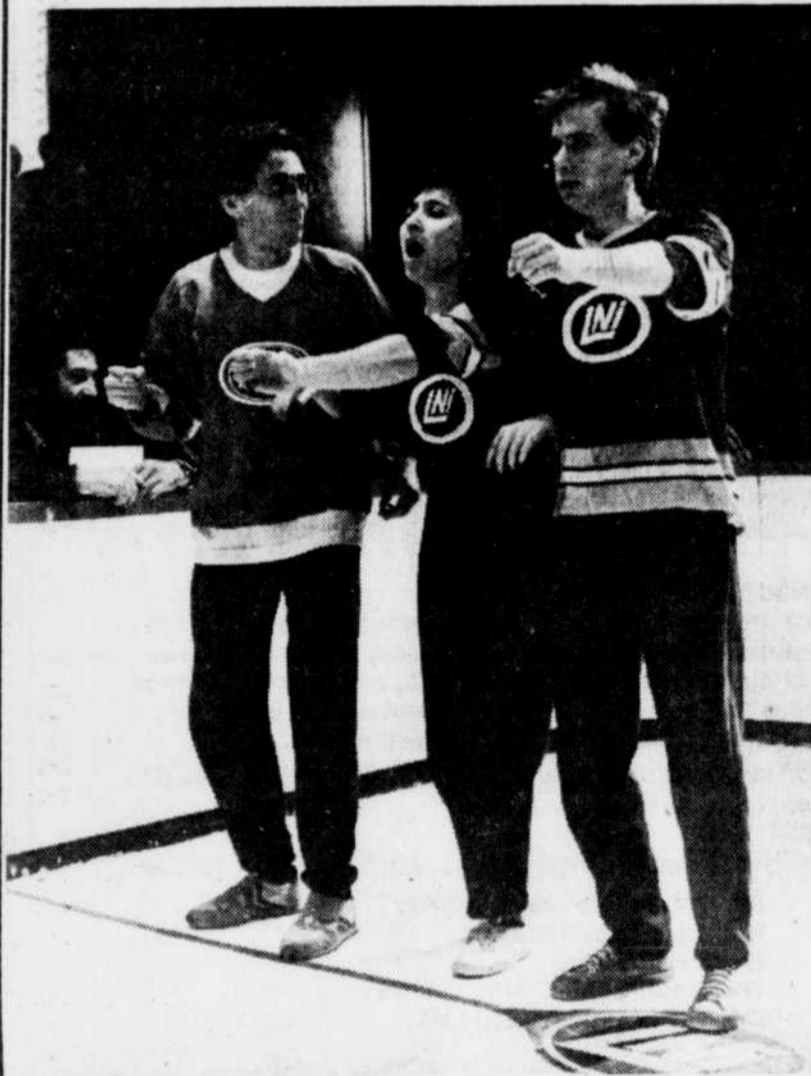
ZANZIBAR, 215 rue Saint-Jean, ce soir 21h30. Lofimbo, musique de l'Afrique et des Antilles, Calypso, reggae.

passage à Québec ce soir et présentera la pièce "SORTIR" à 19h30. Un spectacle haut en couleurs et en émotions qui décrit avec réalisme et dans un rythme soutenu les conditions de vie des jeunes 18-30. Bilets en vente aux CEPEPS Ste-Foy, Garneau & Limoilou et à l'Un. Laval. Adm. \$4.

VIEUX-PORT DE QUÉBEC. Grande Tente. Coupe du Monde d'improvisation 1985. Ce soir à 20h30. Semi-Finale 1. Rens. 643-8131.

THEATRE DU CONSERVATOIRE, 11 St-Stanislas, "Les grands départs" de Jacques Languland. Se termine le 11 mai à 20h30. Relâche le 7 mai.

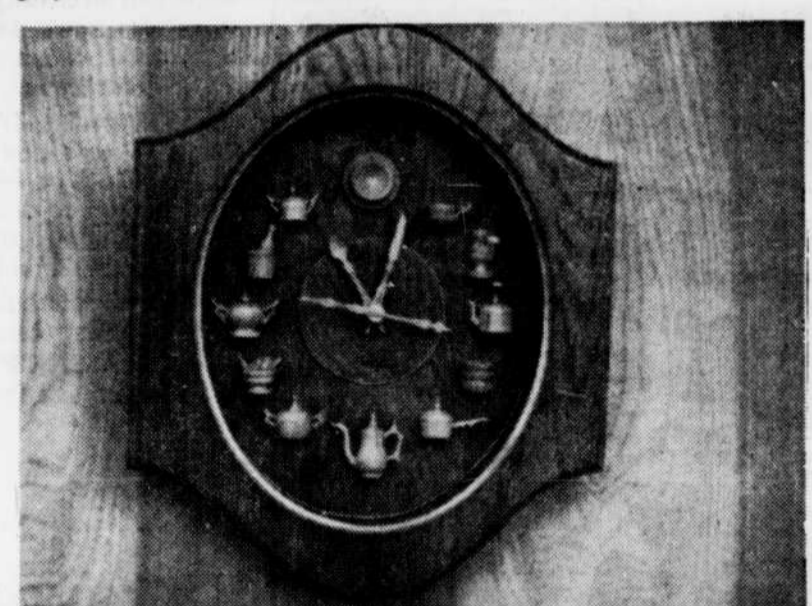
AMPHITHEATRE DU CENTRE FRANCOIS-CHARON, 525 boul. Hamel. La troupe Le Théâtre de Rez-de-Chaussée de Valleyfield sera de



Ce soir à 20h30 ne pas manquer la dernière représentation à Québec, Semi-Finale 1, à la Grande Tente, Vieux-Port de Québec.



La Galerie Anima-G de l'édifice "G", 1037 de Lachevrotière à Québec présente jusqu'au 14 mai une exposition thématique de photographies noir et blanc intitulée "Vues sur le Saint-Laurent".



M. RAYMOND LAFRANCE, ébéniste-horloger expose ses oeuvres à la Maison d'art et d'artisanat de la Jacques-Cartier jusqu'au 17 mai.



Dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse, le Musée de Québec présente une exposition intitulée "Tendre jeunesse", où le public pourra admirer un ensemble de 23 gravures, toutes de la collection du Musée, où des enfants et des jeunes sont représentés. Se termine le 4 juin.

## LA VIE COMMUNAUTAIRE par Tom FRÉCHETTE Tél.: 647-3361

**ADORATION**  
LE PÈRE GÉRARD THERRIEN traitera le sujet "L'adoration dans la vie et dans la communauté" à la rencontre des Amis de l'adoration ce soir à 19h30, à l'église Sainte-Ursule, boulevard Nelson à Sainte-Foy. Entrée libre. (653-0861).

**ALLAITEMENT**  
LE DÉPARTEMENT DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE DE L'HÔPITAL DE L'ENFANT-JÉSUS, secteur Montmorency, tiendra une rencontre d'échange et d'information pour les mères qui allaitent, ce soir de 19h30 à 21h30, au 265 rue Léveillé à Beauport (quartier Villeneuve). (663-2711) ou (663-2926).

**COURS**  
DES COURS SUR LA CONCEPTION ET LA FINITION DE PIÈCES TISSÉES À PLAT, ornementation par tresses et galons tissés, seront donnés le 11 mai de 9h à 12h et de 13h à 17h, par le professeur Anne Poussart à la Maison Routhier à Sainte-Foy. Inscriptions: 657-4296.

**CROIX-ROUGE**  
UNE COLLECTE DE SANG AU BÉNÉFICE DE LA CROIX-ROUGE aura lieu aujourd'hui de 15h à 18h30 et de 18h30 à 21h, au centre culturel de Saint-Agapit, rue du Centenaire. Plus de 225 donneurs y sont attendus.

LES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX DES MINISTÈRES DE L'AGRICULTURE, DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS ET DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES tiendront des collectes de sang pour la Croix-Rouge au cours de cette semaine, au centre permanent des donneurs, aux heures d'ouverture. (687-5062).

**EVANGÉLISATION**  
"ESPOIR POUR LA FAMILLE", ce sujet sera traité ce soir à 19h30, à l'église évangélique baptiste de Québec, 179 avenue Chauveau ouest à Neuchâtel. Entrée libre. (843-5481).

**FINANCEMENT**  
DES PARENTS BÉNÉVOLES, AC-

COMPAGNES DE LEURS ENFANTS, visiteront aujourd'hui toutes les maisons de Saint-Albert-Grand dans le but de recueillir des fonds pour financer l'aménagement du parc-école. (628-8428) ou (628-5515).

**MINCEUR**  
OPTION MINCEUR tiendra sa première rencontre sous le thème: "Je trace mon portrait ou l'estime de soi, premier pas vers la minceur" ce soir à 20h, à Sainte-Foy. Renseignements: 651-2018.

**NOUVEAUX LOCAUX**  
LA RÉGIE DU LOGEMENT a quitté son bureau au 1291 boulevard Charest ouest pour occuper de nouveaux locaux à la Place de la justice, 300 boulevard Jean-Lesage (643-1697).

**RENCONTRE**  
LE PSYCHOLOGUE JACQUES CHALIFOUR animera une séance sur l'éducation de l'enfant à une rencontre du

groupe Les Relevailles avec les parents ayant de jeunes enfants, ce soir de 20h à 22h, à la salle Sainte-Foy du Château Bonne Entente à Sainte-Foy. (527-2575).

**RÉUNION**  
LA RÉUNION GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DU JARDIN VAN DEN HENDE aura lieu ce soir à 19h45, à la salle 3107 du pavillon Comtois à l'université Laval. (656-3410).

**SOINS D'URGENCE**  
LE CENTRE COMMUNAUTAIRE ET FAMILIAL YMCA offrira un stage de soins d'urgence aquatiques les 11, 12, 18 et 19 mai, au centre communautaire Lucien-Borne. Pour renseignements ou inscriptions, se rendre au 835 boulevard Saint-Cyrille ouest ou composer 527-2518.

**"SORTIR"**  
LA TROUPE LE THÉÂTRE DE REZ-DE-CHAUSSEE, de Valleyfield, présentera la pièce: "Sortir", qui décrit les conditions de vie des jeunes de 18 à 30 ans, à la soirée du

Regroupement des ressources non institutionnelles en santé mentale, ce soir à 19h30, à l'amphithéâtre du centre François-Charon, boulevard Hamel. (683-1775).

**YOGA**  
"UN YOGA CONTEMPORAIN", ce sujet sera traité par M. Gérard Charrier ce soir à 20h, au centre de yoga de Sainte-Foy. Renseignements: 657-4001.

**ZEN**  
UNE SÉANCE D'INFORMATION aura lieu ce soir à 19h30, au Dojo Zen de Québec, 475 rue Richelieu II y aura projection d'un diaporama sur la pratique du zen et une courte pratique de zazen. Entrée libre. (529-6081).

**TIRAGE**  
LE DERNIER TIRAGE DE L'HARMONIE JEAN-DE-BRÉBEUF a favorisé les gagnants suivants: Madeleine Blondeau (\$250), Georges Bergevin (\$125), Daniel

Gagnon (\$75) et Paul Desgagnés (\$50), tous de Québec.

**LANCEMENT**  
LA FONDATION CANADIENNE DE LA FIBROSE KYSTIQUE, section de Québec, lancera sa campagne de financement cet avant-midi à 11h, à l'hôtel de ville de Québec.

LE LANCEMENT DE LA CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES aura lieu cet avant-midi à 11h30, au restaurant Baron Rouge à Beauport.

LA RÉGIONALE RICHELIEU CAP-DIAMANT lancera la Semaine Richelieu aujourd'hui à 12h, au restaurant Saint-Germain, chemin Saint-Louis à Sainte-Foy.

LA FONDATION DE LA MAISON DE LAUBERIVIERE lancera sa campagne de financement aujourd'hui à 12h, dans ses murs sur la rue Saint-Paul à Québec.

## LE FEUILLETON



**Jeffrey Archer**  
**La fille prodigue**

**résumé**  
Florentina exprime sa reconnaissance à l'Amérique d'avoir permis à la fille d'un immigré de postuler à la plus haute fonction du pays. Elle doit consacrer 70 pour 100 de son temps à la campagne.

### (112) Le combat Kane-Parkin

Les premiers signes étaient encourageants. Son enquêteur d'opinions personnel, Kevin Palumbo, pensait que la course avec le vice-président allait être serrée et les sondages officiels semblaient confirmer ce point de vue. Seules 7% des personnes interrogées affirmèrent qu'en aucun cas elles ne voterait pour une femme, mais Florentina savait, justement, combien 7% pouvaient être importants quand le résultat final se jouait dans un mouchoir de poche.

Le programme de Florentina prévoyait de courtes visites dans plus de cent cinquante petites villes du New Hampshire, un Etat qui en comptait deux cent cinquante. En dépit de l'agitation de ces journées de campagne, elle apprécia ces belles cités de la Nouvelle-Angleterre,

et il avait fallu transformer des douzaines de garages dans toute l'Amérique en quartiers généraux improvisés. Au cours des sept jours qui précéderent les élections primaires, Florentina fut interviewée successivement par les journalistes vedettes des trois grandes chaînes nationales. Comme son attaché de presse, Andy Miller, le démontra si justement, cinquante millions de téléspectateurs avaient regardé son interview avec Barbara Walters, et il aurait fallu plus de cinq cents ans à Florentina pour serrer la main à tous ces gens.

Les organisateurs de la campagne veillèrent néanmoins à ce qu'elle rende visite à presque toutes les personnes âgées du New Hampshire. Ensuite, elle dut parcourir les villes de l'Etat, serrer les mains des ouvriers, devant les fabriques de papier, parler à des membres plus ou moins ivres de l'American Legion qui semblait avoir une section dans la moindre bourgade.

Elle apprit à regarder du côté des remonte-pentes des petites collines, plutôt que vers les stations de ski réputées, peuplées de visiteurs new-yorkais, qui ne venaient pas.

Si elle échouait avec le petit électoral du Nord, on mettrait en doute la crédibilité de sa candidature, et elle le savait. Quand elle arrivait dans une ville, Edward la rejoignait et ils travaillaient sans répit, jusqu'à ce qu'elle retourne à son avion. Edward se félicitait de la curiosité suscitée par une femme candidat. Ses éclaireurs n'avaient jamais de difficultés à remplir les salles dans lesquelles Florentina devait parler.

Pete Parkin, qui avait eu une bonne série de décès importants, prouva que le vice-président avait de quoi s'occuper et passait encore

plus de temps que Florentina à silonner le New Hampshire.

Le jour des primaires, Edward annonça que l'équipe Kane avait contacté par téléphone, lettre ou visite, cent vingt-cinq mille Démocrates déclarés, parmi les cent quarante-sept mille de l'Etat. Mais l'équipe Parkin avait dû en faire autant, car beaucoup des personnes ainsi contactées s'étaient montrées hésitantes, voire hostiles.

A la veille du scrutin, Florentina fit un discours à Manchester, devant un rassemblement de plus de trois mille personnes. D'après Janet, elle aurait accompli le lendemain, un cinquième du chemin vers la présidence, à quoi Florentina répondit: "Ou ce sera déjà terminé." Elle rentra dans sa chambre d'hôtel peu après minuit, suivie par les caméras de plusieurs chaînes de télévision et ses quatre gardes du corps, tous convaincus de sa victoire.

Le lendemain, le temps était à la neige. Florentina passa la journée à faire le tour des bureaux de vote du New Hampshire en remerciant les fidèles du parti, jusqu'à la fermeture du dernier isoloir. Peu après 11 heures, la CBS annonça une participation de 47 pour 100, considérée comme très satisfaisante, étant donné les conditions météorologiques.

Les premiers indices ne démentirent pas les sondages. Florentina et Pete Parkin étaient rouges dans roue, l'un prenant tour à tour l'avantage sur l'autre tout au long de la nuit, à 2% près. Pour regarder les résultats, Florentina s'était retirée dans sa chambre d'hôtel en compagnie d'Edward, de Janet, et de ses plus proches collaborateurs et de deux gardes du corps.

— La fourchette ne pouvait pas être plus étroite, déclara le journaliste de la NBC. Sénateur Kane, 31%, vice-président Parkin 30, sénateur Bradley 16. Le reste des votes est partagé entre cinq autres candidats lesquels, à mon avis, pourront se dispenser de louer une chambre d'hôtel aux prochaines élections.

Florentina se souvint des paroles de son père: "Si tu obtiens aux primaires un résultat satisfaisant..."

Elle quitta le New Hampshire et partit pour les Massachusetts avec six mandats. Parkin en avait cinq. La presse nationale ne donna pas de gagnant, mais cinq perdants. Seuls trois de ces derniers firent acte de présence dans le Massachusetts. Florentina semblait avoir enterré le vieux préjugé selon lequel une femme ne peut pas être un prétendant sérieux.

Elle avait quatorze jours pour remporter la majorité des cent onze mandats du Massachusetts. Ce fut un travail fastidieux. Tous les jours, elle suivait un programme établi par Edward, de façon à rencontrer le plus de votants possible et trouver le moyen d'être citée aux actualités du matin ou à celles de la soirée.

Florentina posa pour les photographes avec des bébés, des présidents d'associations, des restaurateurs italiens. Elle mangea des escalopes, de la morue, du ris de veau portugaise et des canneberges, prit le métro, l'autobus, le ferry, courut sur des plages, se promena à pied dans le Berkshire et fit son marché en plein air, dans le but de montrer qu'elle avait la résistance d'un homme.

En se plorçant, éreintée et fourbue, dans un bain chaud, elle arriva à la conclusion suivante: si son père était resté en Russie, son ascension vers la fonction suprême du Kremlin n'aurait pas été plus difficile.

Dans le Massachusetts, elle battit Parkin à nouveau, obtenant quarante-sept mandats contre trente-neuf. Le même jour, dans le Vermont, elle battit encore une fois son adversaire en raflant huit des douze délégués de l'Etat. Grâce à ces victoires, l'opinion publique se modifia et les sondages commencèrent à annoncer que de plus en plus de gens répondaient "oui" à la question: "Une femme peut-elle gagner les élections?"

Détail amusant, 6% des personnes interrogées ignoraient que le sénateur Kane était une femme. Selon les spécialistes, le grand test aurait lieu dans le Sud, les primaires se déroulant en même temps en Floride, en Georgie et en Alabama. Si elle tenait bon, elle aurait alors une chance réelle d'obtenir l'investiture de son parti, car la course à la candidature démocrate était manifestement devenue à présent un combat singulier entre Florentina et le vice-président.

Le scrutin qui eut lieu en Floride ne réserva aucune surprise. Le vice-président obtint soixante-deux mandats sur les cent mis en jeu et la même tendance se répéta en Georgie, avec quarante contre vingt-trois, ainsi qu'en Alabama, avec vingt-huit sur quarante-cinq.

A SUIVRE

La fille prodigue est publié aux éditions Libre Expression

prochain  
épisode  
Des erreurs

# ARTS ET SPECTACLES



Le truculent et génial Orson Welles composait dès l'âge de 5 ans des pièces de théâtre. Au cinéma, la quinzaine de films qu'il a réalisés sont de véritables chefs-d'oeuvre.

## Le légendaire Orson Welles fête ses 70 ans

◆ PARIS (AFP) — Personnage truculent et génial, l'acteur et réalisateur américain Orson Welles qui fête aujourd'hui son 70e anniversaire, est entré dans la légende du 7e art en tournant une quinzaine de films: tous des chefs-d'oeuvre.

Sa vie est aussi une légende. A l'image des héros de Shakespeare, son maître, ce géant de 103 kg en a la démesure, l'outrance et le baroque.

Tout l'intéresse: art, magie, cigares et trains électriques... Misogyne, mythomane, il reste à 70 ans ce "Falstaff" qu'évoquait le poète Jean Cocteau: "un arbre peuplé d'oiseaux et d'ombre".

Dès son enfance, Orson Welles, né le 6 mai 1915 à Kenosha (Wisconsin), est un surdoué: à 5 ans, il compose et dactylographie des pièces de théâtre, à 7 il joue par coeur le "Roi Lear" et à 10 ans, il monte sur les planches.

A 16 ans, il est un acteur professionnel, et à 21 sa version "nègre" de "Macbeth" fait sensation. Il fonde en 1937 le Mercury Theatre et joue "Jules César" en uniforme fasciste.

A la radio, sa voix "de pourpre et de velours" qui fait miracle entre dans la légende le 30 octobre 1938. Sur les ondes de CBS, le reporter Welles annonce dramatiquement: "Les martiens arrivent". Un vent de panique souffle sur les Etats-Unis: des milliers de gens se jettent sur les routes. Ce qui n'était pour Welles qu'une adaptation "réaliste" du roman de H.G. Wells la "Guerre des mondes" reste à ce jour le plus célèbre canular radiophonique.

Sans avoir touché une caméra, Welles tourne à 26 ans en 1941, "Citizen Kane". Ce film reste classé parmi les plus grands. Randolph Hearst, magnat de la presse, se reconnaît dans le héros

prêt à tout dans la course au pouvoir et tente d'interdire la sortie du film.

Le pouvoir — thème central dans son oeuvre — apparaît dans "La splendeur des Anderson" (1942), "Le Criminel" (1946), "La Dame de Shanghai" (1947), avec Rita Hayworth sa seconde femme et "Macbeth" (1947).

Mais l'Amérique le boude et il quitte les Etats-Unis, de 1947 à 1961, il ne réalise que trois oeuvres: "Othello" (1952), "Monsieur Arkadin" (1955) et "La soif du mal" (1957).

Pour financer ses tournages, il jouera dans plus de 60 films avec des cinéastes aussi différents que Sacha Guitry ou Claude Chabrol. Sa "figure de bébé dépravé" et sa voix de stentor s'imposent. Son apparition dans "Le Troisième Homme" de Carol Reed (1948) est tellement forte qu'on lui en a souvent attribué la paternité.

Deux chefs-d'oeuvre voient pourtant le jour: en 1962 "Le Procès" de Kafka et "Falstaff" (1966). Suivent "Une histoire immortelle" (1967) pour la télévision française et "Vérités et mensonges" (1974). En 1979, "Filming Othello" retour sur son passé, est son véritable testament. Depuis, le silence. De nombreux projets, comme "Don Quichotte", "De l'autre côté du vent" restent inachevés.

Retiré à Beverly Hills, il joue maintenant à la ville le rôle d'Orson Welles: son humour et sa désinvolture le font aimer du pouvoir qu'il a si bien dénoncé. Membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur, il faisait récemment cette confidence: "Je trouve que la mort rend plus belle, plus merveilleuse la vie". Puis comme pour masquer cet aveu, il éclatait de son rire homérique.

## Le Festival de Cannes veut redevenir une grande fête

◆ PARIS (AFP) — Un couple de danseurs sort d'un film pour valser sur la Croisette. Ce dessin, qui figure sur l'affiche du 38e Festival de Cannes, symbolise ce que ses organisateurs voudraient qu'il soit: une invitation à la fête.

par Françoise MAUPIN

Le Festival de Cannes, la plus prestigieuse manifestation cinématographique du monde et le plus important rassemblement de journalistes — 3,500 — après les Jeux olympiques, ne cesse de se métamorphoser. Cette année, son nouveau président, M. Pierre Viot, entend lui redonner son caractère de fête et de rencontres, qui au fil des ans, en raison de son gigantisme, s'est effiloché peu à peu.

La manifestation s'ouvrira mercredi soir par une véritable cérémonie avec orchestre, et sur scène des vedettes, dont Clint Eastwood, star incontestée du festival. Un grand dîner sera offert ce soir-là par le ministre de la Culture, après la projection du film Witness, de Peter Weir. Elle sera close le 20 au soir avec un grand bal.

A mi-course est organisée une Nuit du Festival avec un groupe musical international. Des expositions sont prévues, ainsi que des hommages à François Truffaut, à Joseph Losey et James Stewart, qui sera présent lors des derniers jours.

Deux rencontres professionnelles sont également prévues: l'une consacrée au développement des coproductions et échanges internationaux, le 14 mai, et l'autre sur l'Europe, le cinéma et les médias, le 17.

### Présence canadienne

Lieu de fêtes et rencontres, Cannes est avant tout un gigantesque marathon pour le cinéophile boulimique. Environ 80 oeuvres inédites vont être présentées dans les différentes sections du festival.

Dans la sélection officielle, on parlera beaucoup anglais, puisque, contrairement aux dernières années, les Américains seront en force sur la Croisette, avec six films: Witness, Birdy d'Alan Parket, Pale Ri-



Les Américains seront en force au Festival de Cannes. Witness fait partie des six films présentés.

der de Clint Eastwood, La rose pourpre du Caire de Woody Allen, Mishima de Paul Schrader, et Mask de Peter Bogdanovitch.

Les autres pays anglophones sont également très présents: le Canada avec Joshua alors et maintenant, de Ted Kotcheff, et Night Magic, de Lewis Furey; l'Australie avec Coca Cola Kid, du Yougoslave Dusan Makavejev, et Bliss, de Ray Lawrence; la Grande-Bretagne avec Insignificance et le très attendu Emerald Forest, de John Boorman, qui doit clôturer en beauté la manifestation.

Mais le cinéma français prouvera également sa vitalité. Deux vieux de la nouvelle vague: Claude Chabrol (Poulet au vinaigre) et Jean-Luc Godard (Défective), en plus d'André

Téchiné (Rendez-vous) représentent cette année la France en compétition.

### Absence allemande

Mais la France a également participé financièrement à d'autres films: Adieu Bonaparte de l'Egyptien Youssef Chahine, qui a pour vedettes Michel Piccoli et Patrice Chéreau; Le fou de guerre, de l'Italien Dino Risi avec Coluche, et Le soulier de satin, adapté de l'oeuvre de Paul Claudel par le Portugais Manoel de Oliveira.

L'Allemagne, en revanche, ne figure pas dans la compétition. Quant à la sélection italienne, elle ne brille guère par le renouveau puisque ce sont deux cinéastes dont la réputation n'est plus à faire, Mario

Monicelli (Feu Mathias Pascal) et Dino Risi, qui la représentent.

Il n'y a pas de films soviétiques. D'Europe de l'Est viennent Le colonel Redl du Hongrois Istvan Szabo, auteur du très beau Méphisto, ainsi qu'un film yougoslave, Papa est en voyage d'affaires, d'Emir Kusturica.

L'Argentine après quinze ans d'absence, revient en compétition avec La Historia officielle, et du Brésil vient Le baiser de la femme araignée, d'Hector Babenco.

On trouve enfin en compétition Adieu l'arche, de Shuji Terayana, un des plus grands cinéastes japonais contemporains, décédé il y a deux ans, mais dont le film n'était jamais sorti en raison de problèmes juridiques.

## Les émissions sur le Vietnam ont coûté cher aux chaînes américaines

◆ WASHINGTON (d'après AFP) — La couverture depuis le Vietnam du 10e anniversaire de la chute de Saïgon par la télévision américaine a créé une controverse aux Etats-Unis où certains mettent en doute, malgré la débauche de moyens mis en jeu, l'intérêt des programmes diffusés.

Les trois principales chaînes de télévision n'ont pas lésiné sur les moyens pour fournir en direct ou en différé une série d'émissions spéciales sur le Vietnam d'aujourd'hui. NBC a dépensé, 1,2 million de dollars consacrés en grande partie à des émissions quotidiennes en direct de Ho Chi Minh-ville, où s'est rendu le présentateur de son journal du matin, Bryant Gumbel.

NBC a, en outre, transporté sur place une station de transmission par satellite. ABC aurait dépensé à peu près la même somme pour son émission nocturne quotidienne présentée par Ted Koppel, tandis que les frais de CBS, axés davantage sur des documents de la guerre, se seraient limités à quelque 500.000 dollars.

Outre la retransmission des cérémonies du 10e anniversaire proprement dites, les trois chaînes de télévision espéraient pouvoir être en mesure de fournir à leurs téléspectateurs de nouvelles informations sur des prisonniers américains qui se trouveraient encore au Vietnam, un important sujet de controverse entre Hanoi et Was-

hington.

Mais les journalistes américains sont rentrés bredouilles et les images des parades vietnamiennes célébrant la défaite des Etats-Unis n'ont pas paru justifier, à l'heure des bilans, le déploiement d'un tel arsenal de moyens. Plusieurs journalistes américains sur place ont d'ailleurs reconnu que ces défilés auraient été sans doute un peu moins élaborés si les caméras américaines n'avaient pas été là pour les filmer.

L'ancien secrétaire d'Etat Henry Kissinger, invité de "Nightline", rendu fureux par ces images, a déclaré qu'il y a quelque chose d'avisant à voir les trois chaînes de télévision couvrir le défilé de la

victoire sur les Etats-Unis dans la ville du pays où cette victoire a été remportée.

Il a manifesté également son mécontentement après une longue interview de M. Le Duc Tho, représentant le Nord-Vietnam aux négociations de paix et invité du même programme, qui — essentiellement pour des raisons techniques, selon ABC — n'a pas été interrompu et a pu développer tranquillement son point de vue.

En dehors des difficultés à faire de l'information originale, les envoyés spéciaux américains au Vietnam ont dû affronter des problèmes face auxquels l'équipement ultrasophistiqué dont ils étaient munis leur a été de peu de secours.

## Pianistes sélectionnés

◆ TORONTO (d'après CP) — Dix-sept jeunes pianistes, dont trois Canadiens, ont franchi, samedi, la première partie de l'International Bach Piano Competition qui se déroule à Toronto.

Trente-trois musiciens étaient inscrits à cette compétition à caractère international comprenant \$32.000 en prix et une ouverture sur une carrière internationale.

Les Canadiens Angela Hewitt, Larissa Schneur et Davis Swan ont été choisis

parmi les 33 participants.

**puçelles en extase**

2e film: "Feux de passions"

MIDMINUIT Dès 20h, ST-JOSEPH EST 522-2828 13h05

2e film: "Gourmandes de plaisir"

STE-FOY 3 Dès 13h05

**cinéma LE PARIS 694-0891**

Audie Murphy dans "LE FLIC DE BEVERLY HILLS" COURT MÉTRAGE écran 1

"CANNIBAL FEROX" 18 ANS écran 2

Robert DeNiro dans "FALLING IN LOVE" Version française écran 3

**CINEPARCS** OUVERTURE A 19H00 LA PROJECTION DEBUTE AU CREPUSCULE

A LA POURSUITE DU DIAMANT VERT BEAUPORT 1

LETOFFE LES HEROS BEAUPORT 2

BUD SPENCER ESCROC MACHO GIGOLO BEAUPORT 3

**Les Cinémas Odéon**

GRAND GAGNANT DES PRIX DE L'ACADEMIE — DONT — MEILLEUR FILM

**8 AMADEUS** 5 MOIS EN VERSION FRANÇAISE

Des limites de l'incroyable aux frontières de l'impossible.

**DUNE** 5 MOIS EN VERSION FRANÇAISE

Des limites de l'incroyable aux frontières de l'impossible.

ROSSANA ARQUETTE MADONNA SINAS **DESPERATELY SEEKING SUSAN**

RENE MALO PRESENTE **LES RIPOUX LE BAL**

**CHANGEMENTS AU TELÉ-MAGAZINE**

20h00 22 23 24 25 26 27 28 29 30 VARIETES

MICHEL JASMIN Inv.: Michel Sordou et Fabienne Thibault.

**SPECIALISTES** PATRICE LÉCONTE

**LA REVANCHE DE PORKY**

**PARIS, TEXAS**

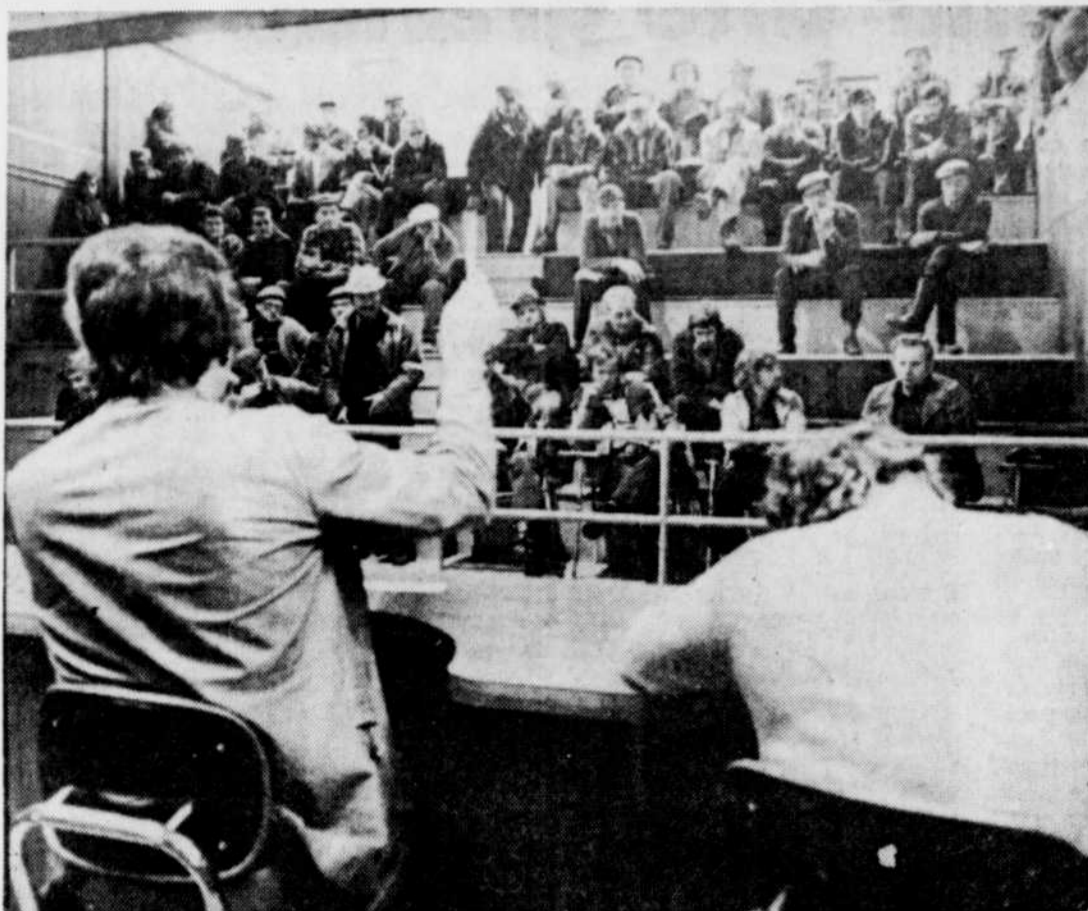
**MOVING VIOLATIONS**

**Au Nord Le Paradis**

**VOICI L'AMÉRIQUE INTERDITE**

# Vendeurs d'animaux vivants Bon accueil au projet d'enchères électroniques

♦♦ SAINT-JOSEPH — L'Association des marchés publics d'animaux vivants du Québec Inc. accueille favorablement le programme d'aide annoncé par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Jean Garon, visant à l'établissement à travers le réseau des encans du Québec d'un système d'enchères électroniques pour la vente d'animaux vivants.



Le réseau des encans d'animaux du Québec serait doté d'un système d'enchères électroniques dès l'automne.

par  
**Paul-Henri DROUIN**  
du bureau du Soleil

C'est à leur assemblée générale annuelle tenue récemment, à Drummondville, que les membres de cette association ont reconnu que le geste posé par le ministre Garon était très important, voire même essentiel, pour la contribution des encans d'animaux dans un système efficace de mise en marché.

Il s'agirait d'un investissement d'environ \$1,5 million impliquant une aide financière de plus de \$800,000 de la part du gouvernement du Québec et ce projet se réaliserait en collaboration avec un promoteur, les Encans de la ferme Inc., de Saint-Hyacinthe, soit l'établissement de vente d'animaux par enchères qui possède le plus fort achalandage au Québec.

Par l'entremise de son président M. Paul Bernard, l'Association des marchés publics d'animaux vivants du Québec Inc., a informé le ministre Garon qu'on va mettre tout en oeuvre pour que les objectifs du programme soient atteints dans les meilleurs délais, afin que ce nouveau service soit opérationnel au cours de l'automne.

L'association considère également que ce programme d'aide financière est une mesure nécessaire pour véritablement provoquer une action à caractère très innovatrice dans ce domaine spécial de la mise en marché des animaux de ferme.

Pour bénéficier du programme, un comité d'étude a été formé pour coordonner des actions d'ordre technique qui seront réalisées au cours des prochains mois, et de s'assurer de la comptabilité des opérations informatiques qui seront mises en place.

On souhaite de plus, que les plans conjoints concernés, notamment des producteurs de bovins, d'agneaux et de porcs, continuent de collaborer à la mise en oeuvre de ce projet, en s'associant à d'autres comités qui seront prochainement formés dans le but de préciser les modalités de vente des animaux, via ce nouveau service.

**Le projet**

En plus d'accepter de prendre à sa charge l'implantation du service d'un système d'enchères électronique pour la vente des animaux vivants en engageant un coordinateur, l'entreprise les Encans de la Ferme Inc., de Saint-Hyacinthe, s'est dit prête à effectuer des investissements importants à ses installations de Saint-Hyacinthe pour y aménager un centre de réception, traitement et diffusion de données sur l'offre d'animaux vivants au Québec.

L'aide offerte par le ministre Garon au promoteur est de 50 pour 100 des coûts admissibles jusqu'à concurrence de \$520,000. L'achat et l'installation d'équipements re-

présentent à eux seuls un déboursé de \$135,000, dont \$90,000 pour l'ordinateur et les terminaux.

La rénovation de bâtisses et l'aménagement de locaux coûteront, quant à eux, \$325,000 et les

frais d'implantation du système nécessiteront \$60,000 pour l'engagement d'un coordinateur pendant un an.

Quant à l'aide offerte aux entreprises participantes celle-ci sera de 50 pour 100 des

frais admissibles jusqu'à concurrence de \$28,600 de subvention. L'investissement au niveau des 20 encans régionaux qui devraient participer au programme du ministre Garon atteindra \$1,140,000.

## carrières et professions

POUR FAIRE PARAITRE VOS ANNONCES DANS CETTE PAGE COMPOSEZ 647-3266

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la Rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

### REPRÉSENTANT(E)

Distributeur de livres cherche représentant(e) pour la région de Québec et l'Est du Québec.

- DEC minimal, diplôme universitaire de préférence
- Voiture fournie

Envoyer votre curriculum vitae accompagné d'une lettre écrite à la main au:

Dépt 1349, Le Soleil  
390, St-Vallier est, Québec G1K 7J6

### DIRECTEUR ADJOINT

L'Organisation universitaire interaméricaine est un organisme de coopération entre les universités des différentes parties du continent américain.

**Exigences:**

- Formation universitaire de 3e cycle.
- Connaissance des systèmes d'éducation supérieure, autant d'Amérique du Nord que d'Amérique latine.
- Expérience de travail (enseignement et/ou administration) d'au moins un an dans des institutions de chaque région (nord et sud).
- Connaissance orale et écrite des quatre langues officielles de l'Organisation: français, anglais, espagnol et portugais.

**Conditions:**

- Traitement approximatif de 20 000\$ par an
  - Lieu de travail: Québec
- Prière de faire parvenir les curriculum vitae avant le 30 juin 1985, à l'adresse suivante:  
Organisation universitaire interaméricaine  
2875, boulevard Laurier, bureau 180  
Sainte-Foy, Québec  
G1V 2M3

# Vente Eaton à travers le Canada NOMA La dompteuse à gazon



Coupez court à la croissance des pelouses les plus grasses avec les tondeuses "Super Lite" de Noma. Maintenant à prix spéciaux chez Eaton!

**Au choix: 2 modèles légers!**

Tondeuse électrique à récupérateur arrière ou pratique tondeuse à essence, ces 2 modèles "Super Lite" de Noma sont de maniement facile et précis tant pour une cour que pour une étendue gazonnée plus considérable. Venez les voir chez Eaton dès aujourd'hui!

**Tondeuse-hacheuse électrique "Super Lite" de Noma**

1. Légère, cette tondeuse électrique à récupérateur arrière dégage le pied des arbres et le bas des clôtures. C'est une tondeuse de bonne dompteuse à gazon! **Modèle NE-40!**

**Caractéristiques:**

- Couvercle en plastique protégeant le mécanisme des intempéries
- Moteur puissant de 12 ampères
- Interrupteur de sûreté
- Levier 8 positions réglant la hauteur de coupe
- Récupérateur d'herbe 2 pièces en plastique robuste, finies rouille et moisissure. Nettoyage facile
- Récupérateur amovible transformant la tondeuse en hacheuse, pour conserver l'humus au sol

**Tondeuse-hacheuse à essence "Super Lite" de Noma**

1. Légère malgré son moteur à essence, cette tondeuse est également dotée d'un récupérateur d'herbe arrière. C'est une dompteuse experte elle aussi, et, de plus, elle travaille où vous la guidez. **Modèle NG-40.**

**Caractéristiques:**

- Moteur 3.5 HP à 4 cycles de Tecumseh
- Couvercle en plastique résistant aux intempéries
- Levier 8 positions réglant la hauteur de coupe voulue
- Récupérateur d'herbe 2 pièces en plastique robuste, adieu rouille ou moisissure. Nettoyage facile
- Récupérateur amovible transformant la tondeuse en hacheuse pour qui veut fertiliser de façon naturelle

Prix Eaton **299<sup>99</sup>** ch.

Prix Eaton **234<sup>99</sup>** ch.

**Cordon de rallonge Noma**

3. Pour la tondeuse électrique NE-40 de Noma. Longueur: 30 m (100 pi.)

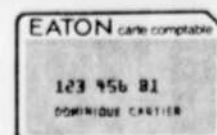
Prix Eaton **16.99** ch.



A ne pas manquer!  
**Suivez le filon!**

Jaccuzi chez Eaton!  
Faites dès maintenant des achats pétillants sur barbecues et accessoires

Prix spéciaux barbecues sur roulettes, modèles chariots ou portatifs. Préparez-vous un été grésillant! Passez chez Eaton maintenant!



Crédit accepté avec la carte Eaton



Les cartes American Express, Visa, et MasterCard sont aussi acceptées pour les achats en personne.

# EATON

VOTRE GARANTIE DE QUALITÉ À JUSTES PRIX

SAINTE-FOY Place Ste-Foy 653-9331	QUÉBEC Galeries de la Capitale 627-5811	LEVIS Galeries Chagnon 839-7744
---	---	---------------------------------------